

LE QUÉBEC DANS LE MONDE : S'INVESTIR, AGIR, PROSPÉRER



Édition produite par :

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Ce document est disponible en version électronique à l'adresse suivante :
mrif.gouv.qc.ca.

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée,
à condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISBN 978-2-550-78159-2 (imprimé)

ISBN 978-2-550-78160-8 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2017



La Politique internationale du Québec

LE QUÉBEC DANS LE MONDE : S'INVESTIR, AGIR, PROSPÉRER



MOT DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

Notre monde est complexe, interdépendant et en constante évolution. Les économies émergentes, la mobilité des personnes, le contexte géopolitique, les nouvelles technologies et le numérique comportent de nombreux avantages et génèrent des occasions nouvelles, mais peuvent également soulever certaines appréhensions. Ce qui se passe à l'étranger a, plus que jamais, une incidence directe chez nous.

C'est pourquoi la présence du Québec sur la scène internationale permet de faire avancer nos idées, nos valeurs et nos projets dans le monde. Au cours des dernières années, notre gouvernement a joué un rôle de premier plan dans l'adoption de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. Nos interventions ont également permis la reconnaissance du rôle des États fédérés et des régions dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous avons tenu une conférence internationale sur la radicalisation en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). D'ailleurs, depuis 2006, un représentant du Québec siège au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO. Nous avons lancé le Programme de coopération climatique internationale du Québec pour soutenir les efforts des pays francophones les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques. Nous avons soutenu des projets de solidarité internationale, fait la promotion de notre langue, de notre créativité et de notre culture sur tous les continents et dans toutes les instances dont le Québec est membre ou partie prenante, notamment celle de l'Organisation internationale de la Francophonie. Nous démontrons chaque jour que le Québec peut relever les grands défis du 21^e siècle et promouvoir ses intérêts à l'échelle de la planète.

La Politique internationale du Québec sera un outil de mobilisation qui permettra d'assurer la cohérence de notre action et la réalisation d'objectifs clairs : rendre les Québécoises et les Québécois plus prospères, contribuer à un monde plus durable, juste et sécuritaire et promouvoir la créativité, la culture, le savoir et la spécificité du Québec. Nous voulons conclure de nouvelles alliances, consolider celles déjà existantes et développer de nouveaux champs d'action internationale.

Le Québec a fait le choix, il y a plus de cinq décennies, d'être un acteur à part entière sur la scène internationale et a créé des liens durables avec ses partenaires internationaux. Les gouvernements qui se sont succédé ont contribué à façonner le Québec d'aujourd'hui. Cela a été possible notamment grâce à des visionnaires comme Paul Gérin-Lajoie qui disait, en 1965 : « Dans tous les domaines qui sont complètement ou partiellement de sa compétence, le Québec entend désormais jouer un rôle direct, conforme à sa personnalité et à la mesure de ses droits. »

Cette approche se perpétue encore aujourd'hui avec la présentation de la Politique internationale du Québec qui offre une vision renouvelée et rassembleuse des ambitions internationales du Québec.

Philippe Couillard



MOT DE LA MINISTRE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA FRANCOPHONIE

Il y a 50 ans, au cœur de la Révolution tranquille, les Québécois se donnaient un ministère ayant pour mandats de planifier, de coordonner et de mener à bien l'action internationale du gouvernement. Reflet du monde contemporain dans lequel il évolue, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie représente les intérêts du Québec à l'étranger et est responsable d'élaborer sa politique internationale.

Les relations internationales du Québec prennent racine dès la fin du 19^e siècle, avec l'envoi de ses premiers agents et représentants à Londres et à Paris. Depuis ses débuts, le réseau de représentations du Québec à l'étranger a su s'adapter à l'évolution du contexte mondial et aux besoins de la société québécoise. Il compte d'ailleurs aujourd'hui 26 représentations dans 14 pays. Au cours des prochaines années, le leadership du Québec sur la scène internationale s'exercera entre autres par une action forte sur les enjeux climatiques et nordiques. Il s'appuiera sur le dynamisme et l'ouverture sur le monde de sa jeunesse, de ses entrepreneurs, de ses artistes et de ses chercheurs.

En continuité avec la doctrine Gérin-Lajoie, le gouvernement réaffirme sa volonté de faire porter toujours plus loin la voix du Québec, afin qu'il occupe sa place dans le monde. Le Québec a une vocation propre sur la scène internationale. Acteur crédible et responsable, il guide son action sur un principe : ce qui est de sa compétence chez lui l'est aussi à l'extérieur de ses frontières. L'engagement du Québec en faveur de la Francophonie, de la mobilité internationale et de la promotion de ses talents, de même que l'affirmation de ses convictions en matière de droits et libertés de la personne et de respect de la diversité, continueront de caractériser son action.

Le gouvernement développe des relations politiques sur lesquelles peut ensuite venir s'appuyer l'enrichissement de liens économiques, scientifiques et culturels. Alors qu'il ne se trouve plus aujourd'hui de domaine qui ne soit pas influencé par ce qui se produit hors de nos frontières, les relations de confiance entretenues avec nos partenaires, partout sur la planète, sont d'une importance capitale. Le rôle des représentations du Québec à l'étranger est donc, à ce chapitre, déterminant.

C'est avec fierté que je vous présente la nouvelle Politique internationale du Québec. Plus que jamais, le Québec porte ses ambitions dans le monde pour s'investir, agir et prospérer.

Christine St-Pierre

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION ET FONDEMENTS	1
2	LE CONTEXTE INTERNATIONAL : PORTRAIT D'UN MONDE EN CHANGEMENT	6
3	LES TROIS ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE	19
3.1	RENDRE LES QUÉBÉCOISES ET LES QUÉBÉCOIS PLUS PROSPÈRES	22
3.1.1	MOBILITÉ ET JEUNESSE	22
3.1.2	RELATIONS COMMERCIALES	29
3.1.3	PROSPÉRITÉ RESPONSABLE	37
	SYNTHÈSE DE L'ORIENTATION 1	41
3.2	CONTRIBUER À UN MONDE PLUS DURABLE, JUSTE ET SÉCURITAIRE	42
3.2.1	LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENT	42
3.2.2	AFFAIRES NORDIQUES ET ARCTIQUES	47
3.2.3	SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	48
3.2.4	DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE, DÉMOCRATIE ET ÉTAT DE DROIT	51
3.2.5	SÉCURITÉ	53
	SYNTHÈSE DE L'ORIENTATION 2	57
3.3	PROMOUVOIR LA CRÉATIVITÉ, LA CULTURE, LE SAVOIR ET LA SPÉCIFICITÉ DU QUÉBEC	58
3.3.1	RECHERCHE, INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DU SAVOIR	58
3.3.2	CULTURE	61
3.3.3	LANGUE FRANÇAISE	64
	SYNTHÈSE DE L'ORIENTATION 3	66
4	LE DÉPLOIEMENT DE L'ACTION INTERNATIONALE DU QUÉBEC	67
4.1	FAVORISER LA COHÉSION DE L'ENSEMBLE DES INTERVENANTS QUÉBÉCOIS AGISSANT SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE	69
4.2	UN APPAREIL DE RELATIONS INTERNATIONALES AGILE ET SOUPLE	72

LISTE DES ENCADRÉS

1	Les représentations du Québec à l'étranger	4
2	Engagements internationaux importants	5
3	Favoriser l'établissement d'organisations internationales et la tenue d'événements internationaux majeurs au Québec	37
4	La participation du Québec aux organisations internationales	47
5	Une place affirmée au sein d'une Francophonie institutionnelle renforcée	52

1

INTRODUCTION ET FONDEMENTS



1 INTRODUCTION ET FONDEMENTS

Les origines de l'action internationale du Gouvernement du Québec remontent au 19^e siècle, à peine quelques années après sa création en 1867. Elle prend assise sur deux impératifs historiques, soit l'attraction de nouveaux arrivants ainsi que la prospection d'investissements et de nouveaux marchés. Deux autres raisons se sont ajoutées au fil du temps : l'extension internationale des compétences constitutionnelles du Québec et la projection de sa spécificité. Au cours des dernières décennies, la mondialisation a mis en évidence l'importance d'intégrer la dimension internationale dans la conduite des affaires de l'État.

Dès 1937, le plus haut tribunal pour le Canada a jugé que la mise en œuvre d'un engagement international incombait à l'ordre de gouvernement concerné¹. Le ministre québécois Paul Gérin-Lajoie a poussé plus loin cette logique il y a plus de 50 ans en soutenant qu'il était impossible de dissocier la mise en œuvre d'un engagement de sa négociation et de sa conclusion mêmes. Ce qui est de compétence constitutionnelle du Québec sur son territoire l'est également lorsqu'il s'agit de relations internationales. Cette ligne de conduite a été suivie depuis. C'est ainsi que le Québec a établi des relations avec plusieurs gouvernements étrangers et s'est investi dans les organisations, forums et réseaux internationaux qui touchent ses intérêts.

Le rôle particulier du Québec sur le plan international s'incarne notamment dans l'importance de ses relations politiques bilatérales et de son réseau de représentations à l'étranger de même qu'au sein des enceintes multilatérales de la Francophonie, où il est présent depuis 1968 et où il s'exprime au plus haut niveau. Ce rôle particulier a aussi été reconnu dans l'Accord entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada relatif à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en 2006.

La Politique internationale du Québec est à la fois motivée par les intérêts d'une économie ouverte sur le monde et par les valeurs d'une société inclusive, engagée envers les droits et libertés de la personne, l'État de droit, la solidarité et le développement durable. Elle se fonde enfin sur les caractéristiques du Québec, à commencer par sa géographie. Le Québec partage sa seule frontière terrestre internationale – et donc de nombreux enjeux – avec les États-Unis, son principal partenaire commercial, et occupe une position géographique singulière au nord-est de l'Amérique du Nord, à la jonction de l'Arctique et de l'Atlantique. Sa principale voie navigable – le Saint-Laurent – est l'unique émissaire du bassin des Grands Lacs et offre le plus court chemin entre les infrastructures portuaires de l'ouest de l'Europe et celles du centre de l'Amérique du Nord, deux zones parmi les plus riches et industrialisées de la planète. Cela explique l'importance capitale pour le Québec des États-Unis, des enjeux maritimes et nordiques ainsi que de l'Europe. Cependant, au-delà de ces circuits plus rapprochés, le Québec poursuit également des occasions d'échanges et de partenariats mutuellement profitables dans toutes les Amériques, en Afrique et en Asie. Aussi, il s'ajuste au fait que cette dernière occupe un rôle de plus en plus central dans l'économie mondiale.

.....
1. Affaire des Conventions sur le travail (1937). A.C. 326.

ENCADRÉ 1

LES REPRÉSENTATIONS DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

Au cours des 50 dernières années, le Québec s'est doté d'un réseau de représentations à l'étranger dont le mandat est de faire avancer ses intérêts. Ce réseau a évolué au fil des décennies et des grands changements ayant bouleversé l'ordre international. Si le mandat de ces représentations, dans son essence, n'a pas changé, il s'est par contre ajusté pour tenir compte de la diversification des enjeux internationaux qui interpellent le Québec. Les représentants du Québec à l'étranger jouent ainsi un rôle clé dans l'atteinte des objectifs internationaux du Québec, que ce soit sur le plan économique, politique, culturel ou encore en matière d'éducation.

L'action des représentations consiste ainsi à :

- accompagner les entrepreneurs, les artistes et les établissements d'enseignement et de recherche québécois afin de les aider à cibler et à saisir les occasions qui se présentent à l'étranger;
- effectuer de la prospection, de la veille et de l'analyse stratégique pour alimenter les décideurs québécois en information;
- faire la promotion du Québec auprès des investisseurs, des décideurs, des étudiants et des voyageurs étrangers;
- construire les réseaux indispensables à la conduite des relations internationales, en entretenant des liens privilégiés avec les gouvernements étrangers et les personnalités et organisations influentes.

Cette action – qu'elle s'inscrive dans une dynamique bilatérale, régionale ou multilatérale ou dans une perspective de diplomatie publique – concourt à l'atteinte des objectifs découlant des priorités gouvernementales et vient en appui au milieu des affaires ainsi qu'aux institutions culturelles, aux organismes de recherche et aux établissements d'enseignement québécois. En somme, elle fait avancer le Québec.

La spécificité du Québec l'amène par ailleurs à s'engager aux côtés des autres États ayant le français en partage, au Nord comme au Sud. La France, pays avec lequel le Québec entretient une relation directe et privilégiée, occupe une place unique.

L'action internationale du Québec se décline en liens de coopération bilatéraux, régionaux et multilatéraux. Elle s'exprime également par la réalisation de missions et l'accueil de délégations étrangères de haut niveau (chefs d'État et de gouvernement, ministres, etc.) ou d'intervenants sectoriels s'inscrivant dans la réalisation des objectifs du Gouvernement du Québec. Elle s'incarne aussi dans la conclusion d'ententes avec des États ou des organisations internationales, sur des enjeux d'intérêt commun.

La diplomatie québécoise maintient un cap inscrit dans la durée et vise à promouvoir et à défendre les intérêts propres à la société et au territoire québécois. Deux préoccupations la guident constamment : être un acteur international crédible et responsable, et s'assurer de l'effectivité des mesures prises. En 1967, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie a été créé pour répondre à ces préoccupations. Il est non seulement le coordonnateur de l'action internationale du Québec, mais il joue aussi un rôle de meneur dans le développement des réseaux d'influence à l'étranger.

Le gouvernement veille à ce que les intérêts du Québec soient pris en compte dans la formulation de la politique étrangère canadienne, et déploie son action en harmonie avec les orientations générales de celle-ci. L'influence du Canada sur la scène internationale est plus grande lorsque les composantes de sa fédération, principales expressions de sa diversité institutionnelle, sont fidèlement représentées.

La présente politique gouvernementale fait écho aux contributions des milieux économique, institutionnel, culturel, associatif, mais aussi des représentants jeunesse, des experts et du grand public. Les consultations menées ont mis en relief différents intérêts et préoccupations d'ordre politique, économique, démographique, culturel, linguistique, environnemental et social, dont découlent les trois grandes orientations retenues :

- 1. Rendre les Québécoises et les Québécois plus prospères**
- 2. Contribuer à un monde plus durable, juste et sécuritaire**
- 3. Promouvoir la créativité, la culture, le savoir et la spécificité du Québec**

Ces orientations s'inscrivent en continuité de l'action internationale contemporaine du Québec, mais aussi en cohérence avec les enjeux qui ressortent du contexte international. Elles reflètent la volonté d'un Québec soucieux d'enrichir, de développer et de consolider sa place et son influence dans le monde, afin de servir les ambitions internationales de la société québécoise.

La Politique guide l'action internationale du Québec à long terme, et s'inscrit en adéquation avec les stratégies sectorielles du gouvernement. Elle est en outre mise en œuvre par les mécanismes de gouvernance de l'action internationale et le déploiement des ressources du gouvernement et de son réseau de représentations à l'étranger.

ENCADRÉ 2 ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX IMPORTANTES

En vertu de la Loi sur le ministère des Relations internationales, les engagements internationaux importants du Québec doivent être soumis à l'Assemblée nationale afin que l'ensemble des élus puissent débattre des instruments susceptibles d'avoir une incidence majeure sur la société québécoise. Cela inclut les engagements internationaux importants signés directement par le Gouvernement du Québec de même que ceux signés par le Canada qui requièrent le consentement du Québec pour leur application, parce qu'ils touchent des compétences québécoises. C'est le cas, notamment, des accords de commerce ainsi que des conventions et autres instruments en matière de droits et libertés de la personne ou de droit privé, ou encore des accords résultant des négociations internationales sur le climat.



2

**LE CONTEXTE
INTERNATIONAL :
PORTRAIT D'UN MONDE
EN CHANGEMENT**



2

LE CONTEXTE INTERNATIONAL : PORTRAIT D'UN MONDE EN CHANGEMENT

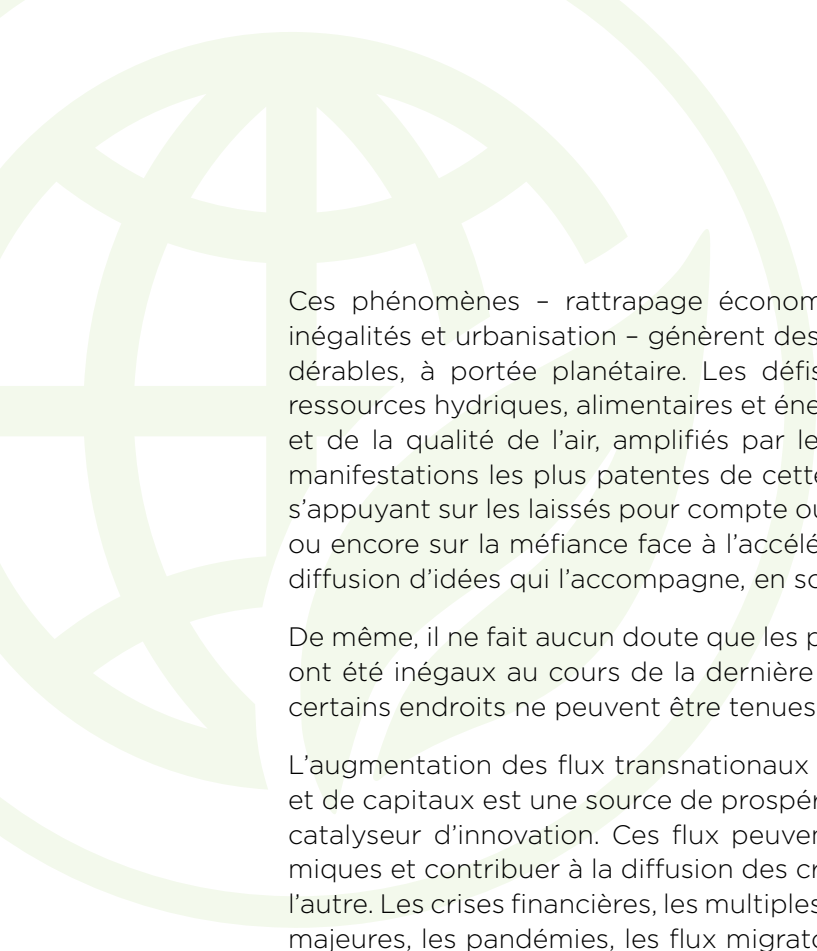
Depuis l'adoption en 2006 de la Politique internationale du Québec, *La force de l'action concertée*, certaines tendances se sont confirmées, voire accélérées, alors que d'autres ont émergé, bouleversant au passage le paysage politique et économique mondial. Le Québec a également évolué et relevé d'importants défis. Dans un monde complexe et interdépendant, le positionnement du Québec, son ouverture, sa spécificité ainsi que sa démographie feront en sorte que son évolution sera intimement associée à sa capacité à cerner les tendances internationales qui l'affectent.

La mondialisation se complexifie

La mondialisation économique et ses effets ont profondément marqué les dernières décennies. Dans les pays à revenus élevés, elle a stimulé la création de richesse et contribué à l'émergence de nouveaux secteurs à haute valeur ajoutée de même qu'à la transformation radicale de certaines industries. Dans plusieurs pays émergents disposant d'un vaste bassin de main-d'œuvre, le commerce international a engendré des avantages importants qui leur ont permis d'intégrer de plain-pied les circuits économiques mondiaux et d'améliorer sensiblement le niveau de vie de leurs populations. En dépit du ralentissement survenu depuis la crise de 2008-2009, le processus de mondialisation se poursuit et les grands défis qui l'accompagnent se posent avec une acuité nouvelle.

Des centaines de millions de personnes – principalement en Chine et en Inde – se sont sorties de la pauvreté, et il est projeté que des centaines de millions continueront de le faire d'ici 2030, surtout en Asie, mais également en Afrique et en Amérique latine. Toutefois, au même moment dans de très nombreux pays, les inégalités économiques ont continué de s'accroître, ce qui soulève des défis sociopolitiques ainsi qu'un enjeu moral, mais représente aussi un risque sérieux pour les perspectives de croissance à long terme. La nécessité d'une croissance inclusive, où le dynamisme économique et l'équité sont des objectifs qui se renforcent mutuellement, est à présent généralement admise.

Les pays émergents et en développement connaissent également une accélération de leur urbanisation : d'ici 2030, plus de 60 % de la population mondiale vivra dans des villes (soit deux milliards d'urbains de plus qu'en 2006). En raison de leur attractivité et de leur densité, les villes deviennent des pôles d'efficience, d'innovation et de diversité.



Ces phénomènes – rattrapage économique des pays émergents, augmentation des inégalités et urbanisation – génèrent des pressions environnementales et sociales considérables, à portée planétaire. Les défis en matière de gestion et d'accessibilité des ressources hydriques, alimentaires et énergétiques, ou de protection des milieux naturels et de la qualité de l'air, amplifiés par les changements climatiques, figurent parmi les manifestations les plus patentes de cette réalité. Les mouvements sociaux et politiques s'appuyant sur les laissés pour compte ou sur les dérives financières de la mondialisation, ou encore sur la méfiance face à l'accélération des mouvements de population ou de la diffusion d'idées qui l'accompagne, en sont d'autres.

De même, il ne fait aucun doute que les progrès de la démocratie et des droits et libertés ont été inégaux au cours de la dernière décennie. En outre, les avancées observées en certains endroits ne peuvent être tenues pour acquises.

L'augmentation des flux transnationaux de talents, de biens et de services, de données et de capitaux est une source de prospérité et de résilience économique de même qu'un catalyseur d'innovation. Ces flux peuvent toutefois exposer certaines faiblesses systémiques et contribuer à la diffusion des crises d'un pays, d'une région ou d'un continent à l'autre. Les crises financières, les multiples attentats terroristes, les catastrophes naturelles majeures, les pandémies, les flux migratoires parfois difficiles à contrôler, le crime organisé transfrontalier et la cybercriminalité constituent autant de risques qui interpellent directement les gouvernements. Ceux-ci doivent apprendre à composer avec une plus grande part d'incertitude et mettre en place des modes de gestion et de gouvernance adaptés. Ils doivent aussi prendre les mesures qui s'imposent pour protéger et rassurer leurs populations, et promouvoir le vivre-ensemble.

La lutte contre les changements climatiques, un défi planétaire

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation aux effets des changements climatiques figurent parmi les plus importants défis mondiaux. Lors de la 21^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP-21) à Paris en 2015, la communauté internationale a jeté les bases devant guider les efforts de lutte contre les changements climatiques. Cela inclut l'établissement de mécanismes de tarification du carbone, à l'instar de celui mis en place par le Québec et géré dans une perspective de partenariat et de coordination internationale étendue. Le Québec a été un pionnier à cet égard en liant, dès janvier 2014, son système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES à celui de la Californie – une première mondiale entre États de pays différents –, fondant du même coup le plus grand marché du carbone d'Amérique du Nord. L'Accord de Paris reconnaît d'ailleurs l'importance de l'engagement de tous les ordres de gouvernement et d'une grande diversité d'acteurs.

Étant donné que les défis de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation sont élevés dans les pays en développement, la coopération climatique internationale revêt une importance particulière. L'objectif est d'accroître la capacité d'action de ces pays, notamment par le transfert de technologies propres, tout en assurant une mobilisation efficace du financement destiné à les appuyer. En outre, l'évolution du climat pourrait augmenter les risques liés aux catastrophes naturelles d'origine météorologique et climatique.

Les changements climatiques ont également une incidence directe sur les territoires côtiers, maritimes, nordiques et arctiques. La dynamique de réchauffement s'accompagne de risques sérieux sur les plans social et environnemental. Le Québec, dont une partie imposante du territoire se situe au nord du 49^e parallèle et qui compte des milliers de kilomètres de côtes ainsi qu'un important territoire maritime, partage ces préoccupations avec la communauté des peuples et des États nordiques, côtiers et insulaires, qui peuvent voir leurs modes de vie bouleversés. Il joue un rôle dans l'approfondissement du dialogue et de la coopération internationale en matière de développement nordique et maritime durable.

Les acteurs se multiplient, les alliances se diversifient

Le progrès rapide des technologies de l'information et des communications facilite l'émergence d'acteurs non étatiques sur la scène internationale. Leur présence et leur influence ne cessent d'augmenter, en particulier grâce à leur capacité à créer et à mobiliser des réseaux.

Par ailleurs, plusieurs pays sont secoués par l'action d'entités non étatiques aux visées criminelles ou terroristes, et dont la portée traverse les frontières. Parmi elles figurent des groupes extrémistes ainsi que des réseaux violents de différentes formes et origines, certains faisant l'apologie d'une idéologie mortifère se revendiquant de l'intégrisme religieux. Leur essor n'est pas étranger au chaos provoqué par les guerres, le lourd déficit de gouvernance et les bouleversements géopolitiques dans certaines régions du monde, et est facilité par la diffusion de propagande, notamment par le biais d'Internet.

La résilience du système international vis-à-vis des chocs et des crises dépend pour une large part de l'intensité de la coopération entre l'ensemble des acteurs pertinents. En effet, le caractère mondialisé d'enjeux tels que la stabilité du système financier international ou encore la lutte contre les trafics illégaux, l'évasion fiscale, le terrorisme et les changements climatiques appelle l'adoption de grandes orientations communes ainsi que la mise en place de mécanismes formels et informels de coopération.

Plusieurs organisations multilatérales demeurent des forums privilégiés pour que les États et les parties prenantes s'entendent sur la définition d'objectifs communs. Elles encouragent aussi la solidarité et le partage d'expertise et d'informations sur les pratiques exemplaires, un aspect essentiel de leur travail alors que les États sont souvent confrontés à des défis analogues. Leur existence est nécessaire et leur utilité a maintes fois été démontrée. Force est de constater, toutefois, que les structures traditionnelles de la gouvernance internationale peinent à livrer des réponses entièrement satisfaisantes aux enjeux planétaires, en raison notamment de leur emprise limitée sur les acteurs. Elles se révèlent souvent insuffisamment outillées ou flexibles pour faire pleinement face à la nature changeante et complexe des problèmes, et subissent parfois des blocages générés par les positions antagoniques d'acteurs clés. Dans ce contexte, les États se tournent entre autres vers la conclusion d'alliances et d'accords bilatéraux et régionaux afin de faire avancer leurs intérêts. Le dialogue entre les grandes puissances se poursuit également au sein d'institutions moins formelles qui gagnent en influence, comme le G20.

Les réponses concrètes aux problèmes mondiaux sont souvent le fruit de collaborations et d'actions locales et régionales qui permettent d'alimenter les grandes orientations définies dans les enceintes multilatérales, voire de pallier des blocages au niveau des États centraux. Actuellement, les plus importantes et englobantes de ces grandes orientations sont les objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les pays membres des Nations Unies en septembre 2015. Ceux-ci visent à mobiliser l'ensemble des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux afin d'éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et de garantir la prospérité pour tous.

Au sein des États, les différents ordres de gouvernement sont de plus en plus engagés dans les relations internationales. Au Québec, comme ailleurs, il ne se trouve pratiquement plus d'enjeu qui ne soit pas influencé par le contexte international ou en relation directe avec celui-ci. La pratique démontre d'ailleurs que l'influence des États fédérés est décisive dans des domaines comme l'adaptation aux changements climatiques et la décarbonisation de l'économie, la défense et la promotion de la diversité des expressions culturelles, la mobilité des personnes, certains aspects des accords commerciaux, l'avancement de l'éducation ou la recherche et l'innovation. Le succès du Québec sur la scène internationale dépend de sa capacité à cerner les défis, à saisir les occasions et à nouer des alliances profitables.

PRINCIPAUX FORUMS, RÉSEAUX, ORGANISMES INTERNATIONAUX ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES DESQUELS LE QUÉBEC EST MEMBRE, PARTENAIRE OU ASSOCIÉ



Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage



Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie



Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (CGNA-PMEC)

Conférence des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent



Commission des Grands Lacs



Alliance des États du Sud-Est des États-Unis et des provinces canadiennes



North American Strategy for Competitiveness



Conférence des chefs de gouvernement des Régions partenaires



Réseau des gouvernements régionaux pour un développement durable



Quatre moteurs pour l'Europe



Partenariat international d'action sur le carbone



Alliance internationale sur les véhicules zéro émission

THE CLIMATE GROUP



Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone

Les dynamiques mondiales et régionales

La montée en importance des pays émergents au sein de l'économie mondiale s'accompagne d'une volonté de ceux-ci d'exercer une plus grande influence. En conséquence, le poids relatif des pays traditionnellement désignés comme « développés » diminue, ce qui laisse place à un ordre mondial plus fragmenté.

Les États-Unis continuent néanmoins d'occuper une place prépondérante sur le plan politique, et demeurent l'un des moteurs de la croissance mondiale en raison notamment de l'importance de leur demande intérieure et de leur force d'innovation et de commercialisation. La frontière commune que partagent le Québec et les États du Nord-Est marque dans l'espace une relation symbiotique caractérisée par la densité des échanges commerciaux, une concertation étroite au sujet des enjeux de sécurité ainsi que plusieurs intérêts communs, par exemple sur les plans de l'énergie, de l'environnement et du transport. Il en va de même avec les États de la région des Grands Lacs, alors que la voie maritime du Saint-Laurent fait partie intégrante d'une région regroupant une part substantielle des réserves d'eau douce de surface de la planète et dont la taille de l'économie dépasse 5 000 milliards de dollars. Cet accès privilégié au cœur du continent nord-américain explique entre autres pourquoi le Québec met l'accent sur la présence d'installations, de réseaux et de services intermodaux de premier ordre.

Si l'importance de l'économie américaine ne se dément pas, force est de constater qu'elle subit des mutations. À titre d'exemple, les partenaires commerciaux des États-Unis se sont diversifiés au cours des dernières décennies, entraînant une concurrence accrue pour le Québec dans son principal marché d'exportation. Par ailleurs, certains secteurs ont connu des bouleversements notables, dont ceux de l'énergie et de la fabrication. Enfin, sur le plan géographique, les pôles de croissance économique et démographique dans le sud et dans l'ouest des États-Unis créent des occasions d'affaires et de collaboration.

Le Québec a toujours accordé la plus grande importance à l'intégration régionale amorcée il y a plus de 25 ans avec l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et les États-Unis, suivi par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Pour un partenaire de proximité des États-Unis comme le Québec, les mesures protectionnistes posent, lorsqu'elles sont introduites, un défi particulier, ce qui l'incite à approfondir encore davantage ses relations avec les États américains. Par ailleurs, le Québec mettra tout en œuvre pour protéger l'accès aux marchés et sauvegarder les principes ayant guidé tant l'ALE que l'ALENA.

Le Mexique – déjà l'une des quinze plus grandes économies du monde – compte parmi les partenaires commerciaux importants du Québec, et il entretient avec lui des relations politiques, économiques et institutionnelles riches et diversifiées, appuyées par une coopération formalisée par des ententes bilatérales. Le Québec a su établir au fil des ans des liens directs et au plus haut niveau tant avec le gouvernement fédéral mexicain qu'avec des États. La diversification et l'ouverture de l'économie mexicaine permettent d'entrevoir une poursuite de l'augmentation des échanges et de nouvelles pistes de collaboration dans les domaines de l'énergie et de la lutte contre les changements climatiques, notamment.

En Europe, la montée des mouvements eurosceptiques à la faveur des crises économiques et sécuritaires récentes représente un défi pour la cohésion de l'Union européenne (UE) et augmente l'incertitude économique et politique. Les opinions sur les enjeux de l'intégration du grand espace européen sont souvent polarisées, comme l'a illustré le référendum de 2016 sur la sortie du Royaume-Uni de l'UE. La zone euro, propulsée principalement par l'Allemagne, qui jouit d'une grande influence sur le continent, se relève de la crise économique et financière mondiale de 2008-2009 et de ses répercussions. Malgré ces perturbations, le marché européen demeure l'un des plus vastes et prospères au monde. De même, les principaux pays européens conservent une influence considérable sur la formulation de solutions aux enjeux de notre temps.

L'Europe représente un partenaire de premier plan, et la conclusion de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'UE (AECG) ouvre de nombreuses possibilités. Au premier chef, la France constitue le principal partenaire international de la coopération multisectorielle québécoise. Elle est une alliée naturelle du Québec, dans les forums multilatéraux notamment, mais aussi dans le déploiement d'une francophonie économique internationale dynamique. Le Québec peut également s'appuyer sur des relations bien établies en Allemagne, en Belgique, en Italie et au Royaume-Uni ainsi qu'avec plusieurs régions et États fédérés européens, dont la Communauté française de Belgique, la Flandre, la Bavière et la Catalogne².

L'importance grandissante de l'Asie dans la conduite des affaires du monde et en tant que principal générateur d'occasions économiques nouvelles se traduit d'abord par l'émergence de la Chine, qui a un effet structurant sur les rapports internationaux. À l'instar des actions des États-Unis, celles de la Chine ont un écho planétaire. La Chine est déterminée à accroître son influence en Asie et dans le monde. Malgré une période d'ajustement, on anticipe que l'économie chinoise accédera, à moyen terme, au premier rang mondial en termes de produit intérieur brut (PIB) nominal. Cette perspective met en évidence l'importance de la Chine dans plusieurs domaines, dont la lutte contre les changements climatiques, la recherche scientifique, les technologies vertes, l'aérospatiale, le bioalimentaire et le tourisme. De plus, certaines provinces et municipalités autonomes chinoises se développent rapidement et constituent des interlocuteurs d'intérêt en raison du grand potentiel de renforcement des relations économiques et institutionnelles.

Pour sa part, l'économie japonaise – l'une des plus grandes du monde – demeure résiliente. Stable et démocratique, le Japon est un acteur géopolitique influent ainsi qu'une importante source d'investissements, et plusieurs de ses entreprises sont des leaders dans des secteurs à haute intensité technologique. C'est également le cas pour la Corée du Sud, un moteur d'innovation et d'exportation qui se distingue comme un meneur en recherche et développement, et avec qui le Canada a signé un accord commercial entré en vigueur en 2015. Étant donné leur niveau de vie et de développement économique, le Japon et la Corée du Sud constituent des marchés où les occasions d'affaires et de partenariat sont présentes dans de nombreux domaines d'intérêt, dont la haute technologies, l'agroalimentaire et la culture.

L'Inde, la plus grande démocratie parlementaire du monde, vit une période d'expansion économique majeure, attribuable notamment aux réformes entreprises par le gouvernement. Le pays fait toujours face à des défis importants sur les plans économique et social, mais sa classe moyenne est appelée à croître et plusieurs de ses États se démarquent par leur dynamisme, faisant du sous-continent une région d'intérêt.

.....
2. Le Québec a mis en place des mécanismes de coopération institutionnalisés avec ces quatre régions et États fédérés européens.

L'Asie du Sud-Est, une région d'une grande diversité qui compte plus de 600 millions d'habitants, connaît elle aussi une période d'expansion soutenue. Plusieurs pays de la région ont su tirer avantage notamment de leur position géographique pour s'intégrer aux chaînes de valeur mondiales. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)³ a d'ailleurs conclu des accords commerciaux avec toutes les autres grandes économies d'Asie et d'Océanie⁴.

Le continent africain jouit d'un contexte démographique qui lui sera favorable à condition que s'y consolide une croissance économique inclusive. C'est notamment le cas de la grande diversité de pays africains faisant partie de l'espace francophone, où se joue une part importante de l'avenir de la langue française. Si l'on estime à environ 300 millions le nombre de locuteurs du français dans le monde, dont la moitié en Afrique, on estime également que près de 85 % des francophones, soit plus d'un demi-milliard de personnes, seront africains au milieu du siècle⁵. Le partage d'une langue commune constitue une base solide pour le développement de relations riches et diversifiées. Le Québec appartient à l'espace économique francophone qui, réparti sur les cinq continents, représente plus de 14 % de la population mondiale, 14 % du revenu national brut mondial et 20 % des échanges mondiaux de marchandises⁶.

Dans le contexte du développement rapide de plusieurs économies africaines, le Québec se positionne en partenaire, par exemple dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures, de l'éducation, de la formation professionnelle et technique et des services professionnels. L'importance des relations avec certains pays africains, l'apport de leurs diasporas à la société québécoise et le potentiel offert par leurs économies appellent à des engagements conséquents incluant le déploiement de ressources sur le terrain.

Plusieurs pays d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et des Caraïbes présentent également un intérêt. C'est le cas du Brésil, acteur incontournable de l'hémisphère sud, mais aussi d'autres pays d'Amérique latine qui se démarquent en raison de leur performance économique et des progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté et de consolidation démocratique. Les démarches d'intégration régionale ainsi que la présence d'accords commerciaux entre le Canada et plusieurs pays latino-américains favorisent le développement des échanges avec le Québec. Dans les Caraïbes, le Québec entretient une relation privilégiée avec Haïti, avec qui il partage une appartenance à l'espace francophone ainsi qu'une longue histoire de solidarité, et entend suivre aux premières loges les développements politiques, économiques et diplomatiques à Cuba.

Enfin, les tensions géopolitiques influent sur les rapports avec certains pays. C'est notamment le cas de la Russie, qui demeure l'un des acteurs clés de la communauté internationale et qui compte plus de 50 ans de présence officielle au Québec. C'est aussi le cas du Moyen-Orient, où s'ajoute aux tensions géopolitiques régionales une situation sécuritaire souvent instable. Pour le Québec, il convient dans ces situations d'adopter une attitude d'ouverture, afin d'être en mesure de saisir les occasions pouvant découler d'une amélioration du contexte et de se joindre à l'effort de solidarité de la communauté internationale lorsque au contraire la situation dégénère en crise humanitaire ou migratoire.

.....
3. Les pays membres de l'ANASE sont le Brunéi, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam.
4. Soit l'Australie, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, le Japon et la Nouvelle-Zélande.
5. Organisation internationale de la Francophonie (2014). *La langue française dans le monde 2014*.
6. Source : *Stratégie économique pour la Francophonie*, 2014.

Les changements démographiques et le capital intellectuel façonnent l'avenir de l'économie mondiale

L'économie mondiale est entrée dans un cycle de croissance plus modeste, aux perspectives incertaines, alors même qu'on observe un vieillissement de la population et un ralentissement de la croissance de celle-ci. Affectant avant tout les pays à revenus élevés et, à moyen terme, la Chine, le phénomène tend à gagner du terrain ailleurs, par exemple en Amérique latine. Bien que la population mondiale continue d'augmenter, elle le fait à un rythme nettement inférieur à celui observé au cours des dernières décennies. En même temps, la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus augmente plus rapidement et rattrapera celle des personnes de moins de 15 ans d'ici 2050 à l'échelle mondiale. S'inscrivant de manière précoce dans cette tendance, le Québec connaît déjà un rythme de vieillissement relativement rapide⁷.

Ces mutations entraînent une stagnation de la population active. Au Québec, la décroissance de la population âgée de 15 à 64 ans s'est amorcée en 2014 alors que la progression de la productivité est relativement faible. La croissance économique potentielle se trouve ainsi limitée. Ces tendances génèrent également des pressions sur les finances publiques, les systèmes de santé et les régimes de retraite qui mettent à l'épreuve la capacité des États à livrer des services de qualité aux citoyens. Elles comportent néanmoins aussi des avantages, dont la contribution précieuse des personnes âgées à leur communauté et l'émergence de nouveaux segments de marché spécialisés.

Dans ce contexte, les États travaillent sur plusieurs fronts afin d'assurer leur prospérité et de permettre à chacun de réaliser son plein potentiel : femmes et hommes, jeunes et aînés, urbains et ruraux. De plus, l'immigration permanente et temporaire constitue une importante source de main-d'œuvre, d'entrepreneuriat et de clientèle étudiante ainsi qu'un catalyseur de développement économique interne. Le Québec fait face à une forte concurrence internationale pour l'attraction des talents. Il importe donc de concevoir de nouvelles stratégies de prospection et d'attraction des personnes qualifiées pour les localiser et attirer celles d'entre elles qui correspondent le mieux aux besoins du Québec. L'accueil et l'intégration des immigrants présentent toutefois des défis qui devront être relevés, notamment la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger.

L'innovation conditionne la productivité et la compétitivité de l'économie. Le capital intellectuel qui la sous-tend est déterminant dans la capacité des entreprises et des territoires à se positionner dans les segments les plus stratégiques des chaînes de valeur mondiales, en termes d'apport à la croissance économique et de création d'emplois de qualité.

Les évolutions technologiques en cours à l'échelle du monde créent des occasions nouvelles, mais aussi de l'incertitude. À l'instar du commerce électronique et de l'info-nuagique, des technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle, la robotique et l'analytique des données massives (*big data*) sont appelées à prendre de l'ampleur et pourraient modifier les processus de production, de consommation et de régulation traditionnels, voire nos modes de vie. Il en va de même pour les innovations dans les domaines de l'énergie, des sciences de la vie et des matériaux avancés⁸.

7. La hausse de la part des aînés dans la population sera toutefois ralentie au Québec lorsque, dès 2030, les derniers *boomers* auront franchi l'âge de 65 ans. Source : Institut de la statistique du Québec (2015). *Données sociodémographiques en bref*, volume 19, numéro 3 (juin 2015).

8. Pour une présentation des principales technologies émergentes, voir notamment OCDE (2016). *Science, technologie et innovation : perspectives de l'OCDE 2016*.

Par nature, l'incidence et la portée des technologies émergentes sont difficiles à prévoir. Des entreprises multinationales voient le jour et se développent rapidement, créant de la richesse tout en bouleversant leur environnement concurrentiel. Certains secteurs comme les industries culturelles, l'hébergement, les transports, les médias et le commerce de détail ont déjà vu leur modèle d'affaires se transformer de manière radicale au cours des dernières années.

Certaines innovations lancent des défis particuliers aux gouvernements – par exemple en termes de régulation, de taxation, de formation, d'appui aux entreprises ou encore de lutte contre la cybercriminalité. Elles peuvent aussi susciter l'occasion de revoir les façons de faire. À titre d'exemple, le virage numérique peut favoriser plus d'ouverture et de transparence dans la gouvernance, améliorer la qualité et l'efficacité des services offerts à la population, et permettre la mise en place d'une diplomatie publique plus dynamique.

L'innovation est façonnée par les grands enjeux mondiaux tout autant qu'elle les façonne. Elle contribue à l'augmentation de l'espérance de vie, permet d'améliorer la gestion des ressources naturelles et constitue un élément clé des efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci. La diffusion des innovations et de l'accès à celles-ci peut favoriser l'inclusion économique et sociale. En outre, l'immigration peut avoir un effet bénéfique sur l'innovation⁹.

Les gouvernements ont un rôle important à jouer afin de stimuler la coopération internationale en science et en recherche. Ils participent également à la mise en place d'un environnement propice à l'innovation en offrant un soutien financier approprié, en adaptant les politiques publiques et en favorisant l'émergence d'entrepreneurs dans le secteur des technologies, la création de partenariats entre entreprises et centres de recherche ainsi que la commercialisation des produits et services qui en résultent.

L'ÉCONOMIE MONDIALE DE LA CULTURE ET LE VIRAGE NUMÉRIQUE

Il est estimé que les industries culturelles et créatives génèrent dans le monde plus de 2 250 milliards de dollars américains par année et 29,5 millions d'emplois¹⁰. Le plus grand marché est la région Asie-Pacifique, source d'environ le tiers des revenus, suivie de l'Europe et des États-Unis. L'Amérique latine et l'Afrique offrent de leur côté un important potentiel de développement.

La révolution numérique a eu un effet majeur sur le secteur culturel. Elle a accéléré sa croissance et réinventé ses possibilités de rayonnement et de diffusion. On a ainsi pu assister à une augmentation importante et à une démocratisation accrue de l'offre culturelle, ce qui crée un environnement fortement concurrentiel pour les produits québécois. Devant ce phénomène, de nouvelles stratégies particulièrement efficaces doivent être déployées pour attirer les capitaux, faire rayonner l'expertise québécoise, consolider les entreprises et assurer une meilleure présence des artistes et des industries culturelles québécoises sur tous les marchés, dans le respect de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

9. À ce sujet, voir notamment : Zhu, Nong (2014). *Synthèse de la littérature sur l'impact de l'immigration sur l'innovation*.

10. Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs, EY et UNESCO (2015). *Un monde très culturel : premier panorama mondial de l'économie de la culture et de la création*.

Le commerce et l'investissement dans un monde en changement

Dans un contexte économique mondial plus incertain, le volume des échanges commerciaux continue d'augmenter, surtout dans le domaine des services, mais à un rythme inférieur à celui observé avant 2008. À cela s'ajoute le blocage persistant des négociations commerciales au sein des instances multilatérales et la complexité des nouvelles ententes. De plus, les opinions publiques se révèlent parfois ambivalentes ou sceptiques quant au bien-fondé de la libéralisation du commerce en dépit de ses succès économiques, ce qui amène certains décideurs à adopter des postures protectionnistes. Les gouvernements qui promeuvent les accords de commerce doivent pouvoir démontrer que ceux-ci créeront de l'emploi et entraîneront des bénéfices largement partagés au sein de la société et qu'ils préserveront leur capacité à protéger le bien commun.

La mobilité accrue des personnes, des produits, de l'information et des capitaux a transformé en profondeur la manière dont la production s'organise. Celle-ci se fait désormais au sein de chaînes complexes où la distinction entre production de biens et de services s'efface graduellement et où de nouveaux pôles font leur apparition, notamment en Asie, à côté des centres traditionnels d'Amérique du Nord et d'Europe. Le commerce intrachaine et intrafirme compte à présent pour une part substantielle des échanges internationaux. Cette nouvelle réalité se trouve d'ailleurs confrontée à certaines politiques visant à restreindre la circulation transfrontalière des biens et des personnes.

Les flux financiers internationaux ont également connu d'importantes évolutions au cours des dernières années, ayant notamment été fortement ralentis à la suite de la crise économique et financière de 2008-2009. De plus, de nouveaux pôles économiques, au premier rang desquels figure la Chine, se sont hissés parmi les principales sources d'investissements internationaux. Les États-Unis et l'Europe demeurent néanmoins l'origine d'une part prépondérante des investissements étrangers au Québec et dans le monde.

L'incertitude économique, la multiplication des enjeux à caractère transnational et l'instabilité dans certaines régions du globe augmentent les risques associés aux investissements, et la concurrence pour l'attraction des capitaux est forte. En outre, aux considérations traditionnelles de rentabilité et de spécialisation s'ajoutent, pour le succès des projets, des considérations comme l'acceptabilité sociale, le respect des droits et libertés de la personne, la protection de l'environnement, la faible empreinte carbone et la stabilité institutionnelle. Dans ce contexte, le Québec possède des atouts qu'il devra faire valoir afin de se tailler une place dans un environnement international plus exigeant.



3

**LES TROIS
ORIENTATIONS
DE LA POLITIQUE
INTERNATIONALE**





LES TROIS ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE

Prenant assise sur ses fondements historiques, politiques et juridiques et en réponse à l'évolution du contexte, l'action internationale du Québec s'articule autour des trois orientations suivantes :

- 1. Rendre les Québécoises et les Québécois plus prospères**
- 2. Contribuer à un monde plus durable, juste et sécuritaire**
- 3. Promouvoir la créativité, la culture, le savoir et la spécificité du Québec**

Ces trois orientations sont étroitement liées et interdépendantes dans leur conception, leur mise en œuvre et leurs résultats. La prospérité des Québécoises et des Québécois sera plus grande et pérenne si elle se réalise dans un monde où le développement s'effectue de manière durable, où plus de gens émergent de la pauvreté et voient leurs droits fondamentaux respectés, et où la sécurité est assurée. Elle sera plus grande encore si le Québec se positionne à l'échelle internationale comme un pôle d'innovativité et de créativité, alors que l'innovation acquiert une importance déterminante. De même, la contribution du savoir québécois aux efforts pour relever les défis du développement durable de la planète se doit d'être soutenue et mise en valeur. Enfin, la capacité du Québec à se distinguer dans le monde – y compris du point de vue de l'attraction et de la rétention des talents – est intimement liée à son caractère francophone, à sa force d'innovation ainsi qu'à son aptitude à promouvoir efficacement les principes d'ouverture et d'inclusion qui l'animent.

Des relations politiques à la mesure des ambitions du Québec

Le Québec a une vocation propre sur la scène internationale. Dans un monde caractérisé par l'interdépendance, ses relations politiques constituent la trame de son action : en plus de servir la défense de ses intérêts immédiats, elles préservent et ouvrent, à plus long terme, des marchés, assurent la promotion de ses talents et de ses avantages tout en concourant au bien commun. Dans ce contexte, les autorités politiques et les représentations du Québec à l'étranger jouent un rôle fondamental pour établir et entretenir des relations de confiance avec des décideurs, institutions et organismes étrangers.

Ainsi, pour réaliser sa politique internationale, le Québec continuera de s'appuyer sur le premier cercle de ses partenaires historiques en Amérique du Nord, en Europe occidentale et en Francophonie internationale. Dans le même esprit, il poursuivra ses efforts au sein des enceintes multilatérales œuvrant dans ses domaines de compétence, dont plusieurs entités spécialisées du système des Nations Unies, ainsi que son action visant la zone nordique et arctique de même que certains États fédérés et régions aux vues similaires.

L'évolution du contexte international poussant à considérer le monde dans sa globalité, le gouvernement reconnaît que des occasions d'affaires ou de partenariat se trouvent partout. C'est pourquoi le Québec s'investit, depuis plusieurs années, dans un deuxième cercle composé de l'Asie, de l'Amérique latine et de l'Afrique, où se présentent de grandes occasions économiques. Le Québec mise d'ailleurs sur une implication renforcée dans l'espace économique francophone, au sein duquel le partage d'une langue et la complémentarité des acteurs s'accompagnent – notamment en Afrique – d'un important potentiel de croissance.

En tenant compte de l'évolution de la conjoncture et dans le respect du principe selon lequel la diplomatie porte ses fruits lorsqu'elle s'inscrit dans la durée, le Québec entend poursuivre dans cette voie et vise un élargissement graduel de ses moyens d'intervention.

3.1 RENDRE LES QUÉBÉCOISES ET LES QUÉBÉCOIS PLUS PROSPÈRES

Plus que jamais, l'avancement des intérêts économiques, commerciaux et financiers du Québec occupe une place centrale dans l'action internationale du gouvernement et de ses représentations à l'étranger.

Le dynamisme des entreprises, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée ainsi que la qualité et la prévisibilité du cadre juridique et fiscal concourent tous à la compétitivité d'une économie. De même, la distinction entre les mesures favorisant la mobilité, le commerce et l'investissement paraît de plus en plus artificielle : il s'agit là de trois éléments fondamentaux et interconnectés synonymes d'une intégration réussie à l'économie mondiale.

Dans ce contexte, le gouvernement entend utiliser l'ensemble des leviers à sa disposition afin d'influer, à son échelle, sur les déterminants internationaux de la prospérité du Québec.

3.1.1 MOBILITÉ ET JEUNESSE

La prospérité du Québec est liée à son aptitude à se démarquer dans des secteurs à haute valeur ajoutée. En cette ère où le savoir est l'un des principaux déterminants de la performance économique, l'importance du capital humain devient prépondérante. Dans ce contexte, le Québec peut miser sur la qualité et la créativité de sa main-d'œuvre et de ses établissements d'enseignement de même que sur la diversité de sa société et son ouverture sur le monde.

Dans sa gestion du processus de sélection et d'accueil de ressortissants étrangers, le gouvernement tient compte du profil des candidats et mène ses actions en complémentarité du Gouvernement du Canada. C'est ce dernier qui est seul responsable d'admettre les personnes sur le territoire canadien, d'exécuter les renvois ainsi que de définir et d'appliquer les critères permettant aux personnes d'entrer et de séjourner au pays.

La mobilité des talents¹¹, en plus de constituer une partie de la réponse aux impératifs démographiques, stimule l'accumulation, le partage et la création de connaissances. Elle permet de créer et d'entretenir les réseaux internationaux essentiels au développement des marchés, au perfectionnement professionnel et à l'innovation. Il est révélateur que – même en cette période de développement rapide des possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications – les déplacements d'affaires, les transferts de personnel intraentreprises ainsi que les étudiants et les touristes internationaux n'aient jamais été aussi nombreux, voire soient en progression marquée.

LE TOURISME, UNE DIMENSION IMPORTANTE DE LA MOBILITÉ DES PERSONNES ET DU SECTEUR DES SERVICES

Le nombre d'arrivées de touristes internationaux dans le monde est passé de 278 millions en 1980 à 527 millions en 1995, avant d'atteindre 1,18 milliard en 2015. L'Organisation mondiale du tourisme anticipe que cette tendance à la hausse se poursuivra, soutenue notamment par l'augmentation du niveau de vie dans les pays émergents et le vieillissement de la population, et que le nombre de touristes internationaux s'établira à 1,8 milliard en 2030¹².

L'émergence de nouvelles destinations touristiques pourrait faire en sorte que la croissance anticipée du tourisme à l'échelle mondiale ne soit pas également répartie entre tous les pays. Cela met en lumière l'importance pour le Québec de demeurer innovant et performant à l'échelle internationale, en tablant sur une offre de services variée qui rejoint les standards internationaux ainsi que sur la sécurité du territoire.

Au Québec, le tourisme est un axe majeur de développement économique. Avec plus de 13 milliards de dollars de recettes annuelles en 2014, il représente une source de diversification économique pour toutes les régions. Plus de 32 000 entreprises et quelque 350 000 emplois y sont associés¹³.

Les travailleurs

L'immigration, permanente ou temporaire, contribue à l'atteinte de plusieurs objectifs socioéconomiques, notamment eu égard au poids économique et démographique du Québec, de même qu'au remplacement de la main-d'œuvre dans un contexte d'augmentation des départs à la retraite¹⁴. Le Québec accorde une attention particulière à la sélection des immigrants en mesure de contribuer à répondre à ses besoins de main-d'œuvre de par leur formation professionnelle, technique ou universitaire. Rappelons que le Québec, en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, détient des responsabilités exclusives en matière de sélection, d'accueil et d'intégration des immigrants sur son territoire¹⁵.

.....

11. La mobilité des chercheurs, des artistes et des créateurs est traitée plus particulièrement aux sections 3.3.1 et 3.3.2.

12. Organisation mondiale du tourisme (2016). *Faits saillants OMT du tourisme, édition 2016*.

13. Ministère du Tourisme (2016). *Données sur le tourisme au Québec. Mise à jour du 15 février 2016*.

14. Il est estimé qu'entre 2015 et 2024, 1,372 million d'emplois seront à pourvoir au Québec, dont 21 % seront pourvus par l'immigration. L'essentiel de ces emplois (1,132 million) sera dû aux départs à la retraite. Source : Emploi-Québec (2015). *Le marché du travail et l'emploi par industrie au Québec – Perspectives à moyen (2015-2019) et à long terme (2015-2024)*.

15. À l'exception des membres de la catégorie de la famille, qui ne font pas l'objet d'une sélection à proprement parler, et des personnes à qui le statut de réfugié est reconnu sur place à la suite d'une demande d'asile.

Pour attirer, retenir et intégrer la main-d'œuvre issue de l'immigration, le gouvernement a révisé en profondeur son approche avec la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion, et sa stratégie d'action. Il a entrepris d'offrir un accès à des services de francisation et d'intégration en ligne aux personnes en séjour temporaire et aux membres de leur famille en vue de favoriser leur transition vers un statut permanent au Québec ainsi que leur établissement durable. De plus, le gouvernement reconnaît que le plein potentiel des personnes de toutes origines ne pourra être saisi que s'il y a un engagement important en faveur de l'égalité réelle dans le marché du travail. Pour ce faire, il entend améliorer et accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger, mobiliser les ministères et organismes qui jouent un rôle en la matière, et impliquer l'ensemble des acteurs du marché du travail, dont les employeurs, les organismes qui réglementent les professions et les métiers ainsi que le réseau de l'éducation. Le succès de l'immigration nécessite l'engagement partagé de la société d'accueil et des personnes immigrantes elles-mêmes.

Le gouvernement travaillera à accroître le nombre d'ententes traitant de la reconnaissance des qualifications professionnelles en s'inspirant notamment de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles¹⁶. Prenant en considération l'intérêt exprimé par les ordres professionnels et les autorités compétentes, le gouvernement priorisera les pays visés en fonction notamment de l'importance de leurs liens avec le Québec. L'adéquation avec les besoins québécois de main-d'œuvre constitue un paramètre important dans le choix des professions, occupations et métiers ciblés par les ententes.

FAVORISER LA MOBILITÉ PAR LA COORDINATION DES RÉGIMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Les ententes de sécurité sociale conclues avec d'autres gouvernements ont pour but la coordination des régimes de sécurité sociale qui y sont nommés. De 1979 à 2016, le Québec a conclu de telles ententes avec 34 pays. Concrètement, elles favorisent la mobilité des personnes visées en leur garantissant le maintien de leurs droits et prestations acquis ou en voie d'acquisition dans ces régimes et permettent aussi à une personne de compenser des périodes d'assurance manquantes par celles accomplies sur l'autre territoire pour se voir ouvrir le droit à une prestation.

Ces ententes profitent également aux entreprises en garantissant aux employeurs qui détachent temporairement des travailleurs sur l'autre territoire l'évitement d'une double cotisation aux régimes visés. Les dispositions sur la législation applicable déterminent celle à laquelle l'employé demeure assujéti durant son assignation temporaire et auprès de laquelle l'employeur doit effectuer les cotisations afférentes. Des dispositions analogues s'appliquent aux travailleurs autonomes.

Par ailleurs, le Gouvernement du Québec s'active à mettre en œuvre des conventions de droit international privé qui permettent aux personnes de se prévaloir de certains droits, comme la Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.

.....
16. La réciprocité des ententes de reconnaissance des qualifications professionnelles permet également d'ouvrir des portes aux Québécoises et aux Québécois qui désirent enrichir leur parcours professionnel d'un séjour de travail à l'étranger.

Le Gouvernement du Québec met en œuvre une nouvelle stratégie de prospection et d'attraction visant à attirer les personnes ayant un profil socioprofessionnel recherché, en fonction des besoins évolutifs du marché du travail québécois. Cette stratégie appuie l'objectif de maintien de la vitalité du français. Elle permet aussi de positionner le Québec sur l'échiquier mondial en matière d'attraction des talents stratégiques, tout en s'assurant de bien informer les futurs candidats sur les démarches d'immigration, les réalités du marché du travail ainsi que l'importance d'apprendre le français le plus tôt possible dans le processus migratoire.

Pour accroître la portée des actions de prospection, d'attraction et de recrutement, le partenariat et la concertation entre les acteurs québécois et les partenaires locaux à l'étranger s'avèrent essentiels. Par leur présence sur le terrain et leurs réseaux de partenaires, les représentations à l'étranger contribuent à augmenter l'attractivité du Québec et à favoriser l'adéquation avec les besoins du marché du travail, y compris dans certains secteurs économiques en croissance affectés par le manque de main-d'œuvre disponible.

IMMIGRATION, ENTREPRENEURIAT ET INVESTISSEMENT

Comme beaucoup d'économies matures à la population vieillissante, le Québec fait face à d'importants défis quant à son dynamisme entrepreneurial. Dans ce contexte, il importe de tirer profit du potentiel de l'entrepreneuriat immigrant. Selon des données compilées par la Fondation de l'entrepreneurship du Québec, les personnes immigrantes représentent une tranche de la population particulièrement active sur le plan de l'entrepreneuriat. Le Gouvernement du Québec mettra notamment en place une stratégie pour attirer les immigrants entrepreneurs innovateurs et pour favoriser leur intégration afin qu'ils contribuent au développement économique du Québec.

Au même titre que les immigrants entrepreneurs, la catégorie des immigrants investisseurs est importante pour le développement économique du Québec, et plus particulièrement pour l'investissement dans les PME québécoises. Si, historiquement, leur attraction s'est généralement effectuée avec aisance, il en va autrement sur le plan de leur rétention, qui représente toujours un défi. C'est pourquoi le gouvernement continue d'œuvrer pour favoriser leur établissement durable sur le territoire, au moyen notamment des services d'accueil et d'accompagnement.

Une tendance récente est la contribution toujours grandissante des travailleurs étrangers temporaires. Ceux-ci peuvent permettre à une région ou à un secteur de combler des besoins ponctuels. Le nombre d'entrées de travailleurs étrangers temporaires a augmenté de plus de 50 % depuis 2008, pour atteindre plus de 37 000¹⁷. Parce que le Québec reconnaît la vulnérabilité des travailleurs étrangers temporaires à bas salaire ou peu spécialisés, il s'assure de prendre les mesures nécessaires à leur sécurité, y compris eu égard à la lutte contre la traite des personnes. Les travailleurs étrangers temporaires constituent toutefois une catégorie diversifiée, composée entre autres de travailleurs agricoles (environ 20 % des entrées annuelles), de travailleurs spécialisés (environ 10 %) et de participants à des programmes d'échange jeunesse (plus de 35 %).

.....
17. Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2014). *L'immigration temporaire au Québec 2008-2013*.

Les jeunes

Les jeunes d'aujourd'hui sont appelés à être davantage exposés à la diversité des langues et des cultures et aux effets de la mondialisation. Les jeunes sont aussi de plus en plus conscients que le contexte économique et environnemental planétaire peut avoir des répercussions concrètes sur leur vie et leurs aspirations.

La mobilité de la jeunesse représente un élément structurant pour les relations entre les sociétés, en plus de constituer un tremplin majeur pour des jeunes en quête d'expériences personnelles et professionnelles. Dans le cadre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030, le gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de mobilité et soutiendra des projets internationaux relatifs à l'entrepreneuriat, au développement de la carrière, à l'insertion socioprofessionnelle, au bien-être et à l'engagement citoyen des jeunes. Il s'est aussi engagé à augmenter la représentation des jeunes lors des missions commerciales à l'étranger.

Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) continueront d'être très actifs sur le plan de la mobilité jeunesse, par le biais de programmes qui permettent à de jeunes adultes d'ici et d'ailleurs de réaliser des projets dans toutes les régions du Québec, au Canada et à l'étranger. Les organismes de coopération internationale et les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur constituent d'autres acteurs importants de la mobilité jeunesse.

Les étudiants

Le système d'éducation du Québec constitue la pierre d'assise de son développement, d'où les importants efforts déployés pour l'améliorer et assurer qu'il demeure compétitif sur la scène internationale.

Dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les élèves québécois se classent parmi l'élite mondiale en lecture, en science et, de façon plus importante encore, en mathématique et en résolution de problèmes. La formation professionnelle, au secondaire, et la formation technique, au collégial¹⁸, jouissent d'une réputation enviable et doivent répondre à une demande croissante, tant en ce qui concerne les étudiants internationaux que les pays en quête de pratiques exemplaires, notamment eu égard à l'approche québécoise par compétences. Plusieurs universités québécoises font également bonne figure dans les plus importants classements internationaux, et Montréal est largement reconnue comme l'une des meilleures villes étudiantes au monde¹⁹. La qualité des établissements d'enseignement et la diversité des programmes offerts, les frais de scolarité et le coût de la vie relativement bas, l'ouverture de la société québécoise et la sécurité constituent des avantages comparatifs de premier ordre pour le Québec.

Dans l'offre mondiale en éducation, le Québec possède aussi un autre trait distinctif en lien avec les caractéristiques linguistiques de ses établissements d'enseignement : la qualité et la diversité des programmes offerts en français et en anglais. Cela permet d'exercer un pouvoir d'attraction auprès d'un bassin large et diversifié d'étudiants internationaux.

18. Le réseau collégial et la Fédération des cégeps sont très actifs sur la scène internationale, et jouent un rôle important notamment du point de vue des échanges étudiants.

19. La métropole arrive notamment en tête du classement 2017 des meilleures villes étudiantes de la planète, compilé par l'[Institut Quacquarelli Symonds](#).

L'internationalisation de l'éducation entraîne des bénéfices importants. Les étudiants internationaux comptent des personnes susceptibles d'être intéressées par une démarche d'immigration et d'être accueillies dans des conditions d'intégration linguistique, sociale et économique optimales. En outre, il est estimé que les élèves et étudiants internationaux qui séjournent au Québec contribuent au PIB pour une valeur de 1,3 milliard de dollars et soutiennent environ 20 000 emplois²⁰.

Le recrutement d'étudiants internationaux permet aussi de renforcer les capacités de recherche scientifique et technologique du Québec et développe un réseau informel d'ambassadeurs qui alimente sa notoriété internationale. Alors que certains établissements connaissent une diminution des effectifs scolaires, la présence des étudiants internationaux favorise leur vitalité ainsi que le maintien d'une offre de formation diversifiée.

À l'inverse, la possibilité pour les étudiants québécois de réaliser un séjour d'études à l'étranger est une occasion à saisir, enrichissante tant sur le plan personnel que professionnel, et participe au rayonnement international du Québec.

LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE EN CHIFFRES

Le nombre total d'étudiants internationaux dans le monde est passé de 1,7 million en 1995 à 3,0 millions en 2005, pour ensuite passer le cap des 4,5 millions en 2012 (enseignement supérieur seulement)²¹. Le nombre d'étudiants internationaux au Québec a connu une croissance dans des proportions analogues, passant de 11 729 en 1995 à 23 172 en 2005 et à 34 339 en 2012²², et la progression se poursuit. Toutefois, la part du Québec dans l'ensemble canadien se situe à environ 14 % du nombre total d'étudiants internationaux au pays, très loin derrière l'Ontario (43 %) et la Colombie-Britannique (27 %)²³.

La croissance rapide du nombre d'étudiants internationaux au Canada et dans le monde au cours de la dernière décennie est principalement due à l'augmentation du nombre d'étudiants asiatiques. La performance du Québec au cours de la période est essentiellement attribuable à son pouvoir d'attraction grandissant auprès des étudiants français (qui représentent plus de 50 % de la croissance du nombre d'étudiants accueillis).

À l'échelle mondiale, il est anticipé que le nombre d'étudiants internationaux continuera de croître au cours des prochaines années au rythme de la hausse du nombre de jeunes adultes et du pouvoir d'achat dans les pays en développement et émergents.

.....
20. Roslyn Kunin & Associates, Inc. (2016). *Impact économique du secteur de l'éducation internationale pour le Canada – Mise à jour 2016*. (Données de 2014.)

21. OCDE (2015). *Regards sur l'éducation 2015 : les indicateurs de l'OCDE*, p. 389.

22. Sources : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2014). *Statistiques sur les étudiants internationaux dans le réseau universitaire*.
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2014). *Statistiques sur les étudiants internationaux dans le réseau collégial*.

23. Citoyenneté et Immigration Canada (2016). *Faits et chiffres 2015 : Aperçu de l'immigration – Résidents temporaires*.

L'offre éducative internationale se transforme, dans un contexte de compétition de plus en plus forte et diversifiée cherchant à attirer les élèves et étudiants internationaux prospectifs. Le profil de ces derniers continue d'évoluer. Leur provenance varie en fonction des changements démographiques et politiques, de la croissance économique, des marchés des changes, des politiques de mobilité et du développement des réseaux de l'éducation dans les pays d'origine. Alors qu'historiquement, l'internationalisation concernait essentiellement le réseau universitaire, aujourd'hui ce sont l'ensemble des ordres d'enseignement qui sont interpellés, particulièrement la formation professionnelle et technique.

Dans les établissements d'enseignement collégial et universitaire québécois, les étudiants français représentent le plus grand contingent d'étudiants internationaux en raison, notamment, des ententes conclues entre le Québec et la France. Au total, une quarantaine d'ententes internationales signées avec des gouvernements étrangers offrent des exemptions de droits de scolarité supplémentaires ainsi que des bourses d'excellence aux ressortissants des pays partenaires. Parce qu'elles sont fondées sur un principe de réciprocité, ces ententes offrent des incitatifs financiers aux étudiants étrangers souhaitant étudier au Québec, mais aussi aux étudiants québécois souhaitant étudier à l'étranger. Elles jouent également un rôle dans le développement des relations bilatérales, et servent de levier pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Un certain nombre d'exemptions sont également mises à la disposition des établissements d'enseignement afin qu'ils puissent recruter des étudiants et des élèves internationaux en formation universitaire, technique et professionnelle.

Les exemptions demeurent des outils de recrutement importants, notamment pour les établissements situés en région. Toutefois, au regard de la taille du bassin de candidats potentiels, plus d'efforts devront être déployés, à tous les niveaux, pour recruter une plus grande proportion d'étudiants internationaux qui ne bénéficient pas d'une exemption des droits de scolarité supplémentaires.

À la mobilité étudiante s'ajoutent les possibilités offertes par l'offre de programmes de formation à l'étranger. L'intérêt des élèves, étudiants, établissements et gouvernements étrangers pour les programmes de formation québécois offerts à l'extérieur des frontières du Québec – notamment en ligne – entraîne des occasions nouvelles pour les établissements d'enseignement et permet d'accroître leur notoriété ainsi que celle du Québec.

Une nouvelle stratégie pour attirer des étudiants internationaux vers l'offre éducative québécoise²⁴

Devant ces constats, le gouvernement entend proposer, en collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués – au premier chef les établissements d'enseignement et les regroupements d'établissements tournés vers l'internationalisation –, une nouvelle stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise, y compris la formation professionnelle et technique. Le réseau des représentations du Québec à l'étranger sera mis à contribution pour son déploiement.

.....
24. L'internationalisation de l'éducation comporte de nombreuses autres facettes importantes et liées entre elles, dont l'internationalisation des programmes de formation, la mobilité internationale des étudiants québécois (ou mobilité « sortante ») et la participation aux travaux des organisations internationales, notamment l'OCDE, l'UNESCO, l'Agence universitaire de la Francophonie et la CONFEMEN. Ces éléments continuent de faire l'objet d'une attention particulière des intervenants concernés, dont le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le gouvernement entend notamment poursuivre ses actions visant à favoriser la mobilité internationale des étudiants québécois.

Pour atteindre des cibles ambitieuses, la nouvelle stratégie visera à accroître les capacités de prospection et de promotion des établissements d'enseignement, tout en misant sur la connaissance qu'ont ces derniers de leur marché et de leur positionnement dans celui-ci. Il pourra s'agir d'un appui au repérage de marchés cibles ou à l'élaboration d'une campagne de promotion, d'un accompagnement des efforts de recrutement ou de la mise en place d'une approche différenciée selon les marchés cibles, d'une amélioration de la présence sur le Web et les médias sociaux, d'un appui à la francisation des élèves et des étudiants internationaux ou d'un soutien à la conclusion de partenariats institutionnels. En outre, la nouvelle stratégie s'inscrira en cohérence avec la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion, qui vise entre autres à faciliter l'établissement au Québec des étudiants internationaux qui souhaitent y rester pour enrichir leur parcours professionnel.

En appui à cette nouvelle stratégie, le gouvernement veillera par ailleurs à s'assurer que les ententes internationales du Québec en éducation contribuent à l'atteinte des objectifs établis en matière de mobilité étudiante et de promotion internationale de l'offre éducative québécoise.

3.1.2 RELATIONS COMMERCIALES

La politique commerciale

Conscient de la taille relativement modeste de son marché intérieur, le Québec est – depuis longtemps – une économie ouverte et un promoteur constant du commerce avec l'extérieur comme vecteur de prospérité économique. La valeur de ses exportations internationales de biens et de services représente près de 30 % de la valeur de son PIB, et un grand nombre d'emplois québécois de qualité dépendent directement ou indirectement du commerce international.

Dans un contexte où le protectionnisme semble gagner du terrain, le Gouvernement du Québec continue à travailler sur tous les fronts pour améliorer les conditions d'accès et d'intégration des entreprises québécoises aux marchés mondiaux. Ce faisant, il démontrera, par l'exemple, qu'il est possible de préserver un modèle socioéconomique inclusif tout en stimulant la croissance et l'innovation par une intégration réussie aux grands circuits commerciaux.

Bien qu'elle soit globalement bénéfique pour l'économie, la libéralisation du commerce peut causer des bouleversements et affecter négativement certains groupes de travailleurs. Ces déséquilibres doivent être atténués par la mise en place de marchés de l'emploi dynamiques, de mécanismes de redistribution ou de compensation, et des projets innovants de revitalisation économique.



L'approfondissement des partenariats économiques et commerciaux, et l'établissement de nouveaux partenariats

Plus de 25 ans après l'entrée en vigueur du premier accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et les États-Unis, les relations économiques et commerciales avec ce pays – qui reçoit chaque année environ 70 % des exportations internationales québécoises de marchandises – demeurent la priorité absolue du Québec. Depuis plusieurs années maintenant, les entreprises québécoises rencontrent une concurrence accrue des pays émergents sur le marché américain. Cette relation commerciale, favorisée par la géographie, ne doit donc pas être tenue pour acquise, et des efforts additionnels et constants doivent être réalisés afin de maintenir et d'améliorer la position des entreprises québécoises aux États-Unis.

En incluant le Mexique au sein d'un partenariat économique renforcé, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entré en vigueur en 1994 a permis de créer l'une des plus vastes zones de libre-échange au monde, de tripler la valeur du commerce trilatéral – qui atteignait plus de 1 000 milliards de dollars en 2015 – et de stimuler la croissance économique des trois pays membres. L'ALENA a au surplus établi un marché énergétique continental qui renforce la sécurité de l'approvisionnement nord-américain.

De concert avec ses partenaires, notamment les autres provinces canadiennes et les États américains, le Gouvernement du Québec compte œuvrer afin de consolider les accès actuels et de favoriser une plus grande ouverture des marchés publics (soit les acquisitions de biens et de services ou les travaux de construction commandés par les organismes publics).

Le Québec tient, en tout état de cause, à être directement impliqué au sein des délégations canadiennes lors des travaux visant à apporter des ajustements à l'ALENA qui touchent à ses intérêts ainsi que dans l'ensemble des négociations commerciales portant sur des matières relevant de sa compétence, comme le bois d'œuvre.

Le Québec mènera un effort soutenu de sensibilisation aux bénéfices partagés de la libéralisation des échanges canado-américains. En ce sens, les représentants du Québec aux États-Unis veilleront à l'approfondissement des relations et à la multiplication des contacts avec les intervenants des milieux politiques et économiques ainsi qu'avec les universités et autres leaders d'opinion.

Par ailleurs, l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE) revêt une importance stratégique pour le Québec. En effet, son potentiel est considérable, puisqu'il pourrait aider à confirmer la position du Québec comme plaque tournante des échanges économiques transatlantiques, à la jonction de deux des plus importants marchés de la planète. Géant économique et commercial, l'UE constitue un partenaire clé tant du point de vue des exportations que des investissements, alors qu'une part substantielle des sociétés étrangères établies au Québec est d'origine européenne. Le Gouvernement du Québec a d'ailleurs été le tout premier promoteur de l'AECG et a participé activement aux négociations. Il veillera à appuyer les entreprises québécoises pour qu'elles bénéficient pleinement des nouvelles ouvertures ainsi créées sur ce marché de près de 500 millions de consommateurs. Il réitère aussi son appui de principe aux efforts visant à favoriser les échanges avec les pays européens, y compris les pays non membres de l'UE.



D'importants projets d'accords commerciaux ont également été lancés au cours des dernières années dans la région Asie-Pacifique, dont certains incluent le Canada. L'accord conclu entre le Canada et la Corée du Sud offre des perspectives intéressantes pour les entreprises québécoises. Étant donné le rôle stratégique de la région Asie-Pacifique dans l'économie mondiale, le Québec s'intéresse de près aux développements qui s'y opèrent et cherchera à participer à toute négociation visant la libéralisation des échanges entre le Canada et les autres pays de cette région avec lesquels il ne dispose pas déjà d'un accord de commerce, tels que le Japon, l'Inde ainsi que les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Accroître l'accès au marché chinois compte également parmi les objectifs du Québec. Ses échanges avec la Chine ont fortement augmenté et se sont grandement diversifiés depuis dix ans, si bien que ce pays est aujourd'hui son deuxième client international. Il entend poursuivre ses efforts en intégrant les structures de dialogue établies avec ce pays par le Gouvernement du Canada. Le Québec compte également intensifier ses interventions auprès des provinces et des villes chinoises ainsi qu'auprès des représentants des secteurs économiques chinois et québécois, avec pour objectif l'établissement d'initiatives porteuses pour les intérêts stratégiques du Québec en Chine, dans un esprit de partenariat mutuellement bénéfique.

L'augmentation des exportations vers les marchés émergents constitue un cap à maintenir. Le Québec continuera d'encourager le Gouvernement du Canada à amorcer des négociations commerciales, ou à poursuivre les négociations déjà entamées, avec des pays où les entreprises québécoises sont susceptibles de développer de nouveaux marchés et de trouver de nouveaux partenaires.

Parallèlement, le Québec poursuivra son travail de veille et de dialogue avec les gouvernements étrangers – dont les États fédérés – et travaillera de concert avec le Gouvernement du Canada pour soutenir les exportateurs québécois aux prises avec la complexité du contexte réglementaire international.

Enfin, le Gouvernement du Québec souscrit aux principes et aux grands objectifs du système commercial multilatéral, tels que défendus par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et réitère son appui aux négociations multilatérales menées par cette organisation.

Pour des accords commerciaux respectueux des compétences et intérêts du Québec

Le Québec entend participer activement à toutes les étapes des négociations commerciales du Canada, et ce, non seulement afin qu'y soient adéquatement promus ses intérêts économiques, mais aussi afin de faire valoir et respecter ses spécificités.

Le Québec promouvra ainsi l'inclusion, dans les accords commerciaux, d'exceptions pour la culture et les industries culturelles afin de préserver sa capacité à concevoir et à appliquer ses politiques et mesures culturelles. La mise en œuvre par le Québec des accords de commerce conclus par le Canada sera ainsi effectuée en cohérence avec la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

De la même manière, le gouvernement veillera à ce que les accords de commerce incluent des dispositions protégeant la propriété intellectuelle et luttant contre le piratage afin de permettre au Québec de continuer à être un centre d'innovation, y compris dans le domaine du numérique.

Le Gouvernement du Québec entend aussi collaborer avec ses partenaires afin d'utiliser les échanges commerciaux comme levier pour la transition vers une économie durable et faible en émissions de GES. Le Québec veillera à ce que la position canadienne sur ces sujets reflète ses intérêts et appuiera les actions visant à favoriser le commerce de biens et de services environnementaux à l'échelle mondiale et régionale.

Enfin, les spécificités du Québec en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, dont le système de gestion de l'offre, devront également être prises en compte dans tout accord commercial impliquant le Canada. La protection du domaine de l'éducation et de l'enseignement supérieur sera également maintenue.

L'internationalisation des entreprises québécoises

Dans un État comme le Québec, dont l'économie est aussi liée à celles de ses voisins et du reste du monde, les échanges avec l'extérieur façonnent la plupart des secteurs et influent sur une grande partie des activités des entreprises, de la recherche jusqu'à la mise en marché. En outre, les entreprises qui s'internationalisent tendent, au Québec comme ailleurs, à être plus productives, plus innovantes et plus génératrices de croissance et d'emplois²⁵. Dans ce contexte, le Gouvernement du Québec poursuivra son travail d'accompagnement et de soutien pour l'internationalisation des entreprises. Il axera son action sur les petites et moyennes entreprises (PME), fers de lance de l'économie québécoise, en tenant compte des nouveaux besoins des entreprises et des différents bouleversements qu'a connus l'économie internationale au cours des dernières décennies.

Connaitre du succès sur les marchés traditionnels et émergents

Pour le Québec, l'une des incidences les plus perceptibles de ces bouleversements est la diversification de ses partenaires commerciaux. Cette diversification lui a d'ailleurs permis de retrouver plus rapidement les niveaux d'exportation qu'il atteignait avant la crise de 2008-2009, et même de les dépasser. Alors que les exportations québécoises vers les États-Unis se situaient en 2015 à un niveau comparable à celui de 2005, celles vers les autres régions du monde ont augmenté de façon relativement importante durant la même période (voir figures 1 et 2).

.....
25. Industrie Canada (2015). *Profil des PME : les exportateurs canadiens*.

Figure 1

EXPORTATIONS DE MARCHANDISES DU QUÉBEC, PAR DESTINATION, EN 2005, 2010 ET 2015

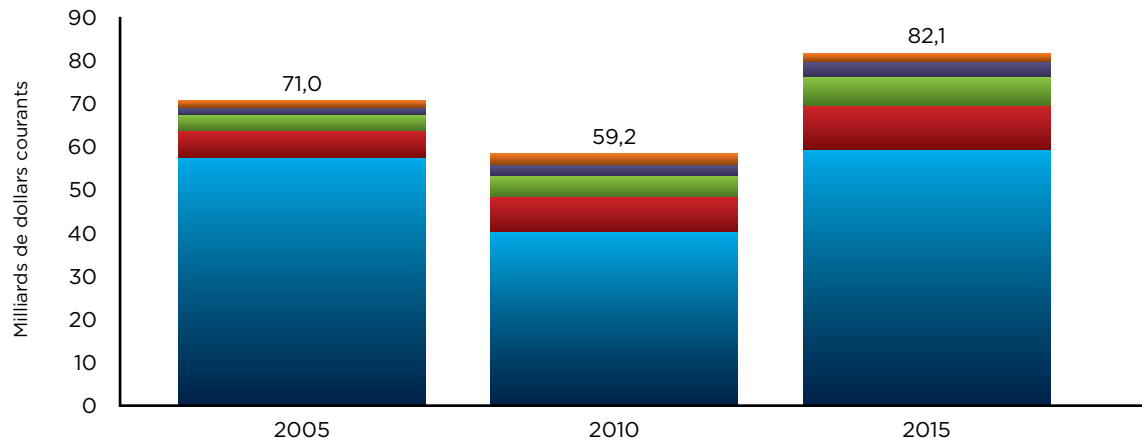
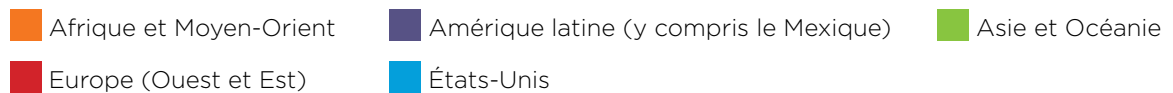
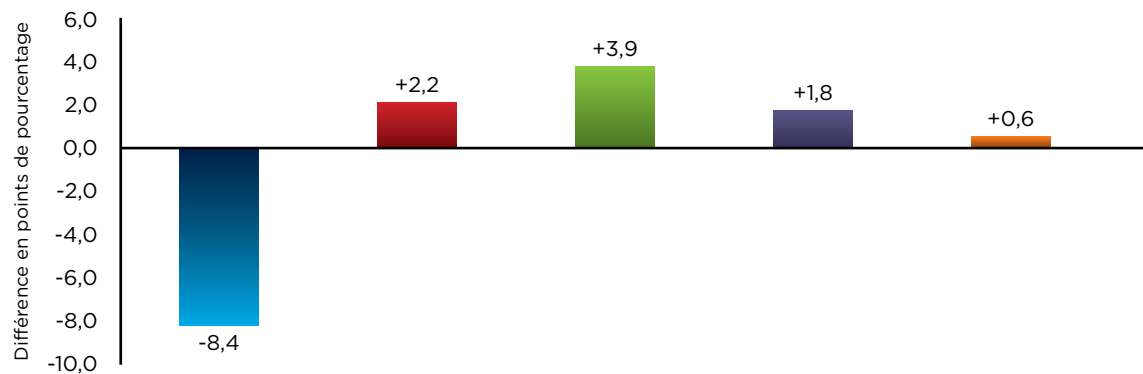


Figure 2

ÉVOLUTION DES PARTS RESPECTIVES DANS LE TOTAL DES EXPORTATIONS DE MARCHANDISES DU QUÉBEC, PAR DESTINATION, ENTRE 2005 ET 2015



Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec, données de novembre 2016;
compilation : ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

L'intégration aux chaînes de valeur et à l'économie numérique mondiales

L'intégration aux chaînes de valeur mondiales²⁶ est un autre objectif majeur pour les entreprises exportatrices québécoises en lien avec la transformation du commerce international. L'importance des chaînes de valeur est caractérisée par l'augmentation des échanges internationaux de produits et de services intermédiaires (ou d'intrants, par opposition aux produits finis) ainsi que du commerce intra-industrie et intrafirme. L'enjeu pour les entreprises transnationales est de s'assurer que les tâches sont effectuées là où il est le plus avantageux de les faire.

Dans ce contexte, l'objectif pour le Québec est notamment de voir ses PME – vers lesquelles peuvent être imparties certaines tâches des firmes transnationales – occuper les maillons à plus haute valeur ajoutée, en s'appuyant sur l'expertise développée au sein des secteurs d'excellence québécois.

Le numérique constitue également une avenue toute désignée pour le développement d'une offre de produits et de services de classe mondiale. Il permet de diminuer de façon importante les barrières physiques au commerce en joignant les clients et les fournisseurs sur l'ensemble de la planète, et permet l'éclosion de nouveaux modèles d'affaires basés sur une utilisation optimale des données massives ou sur la convergence entre le numérique et d'autres technologies ou secteurs émergents.

Le facteur déterminant de la compétitivité des entreprises sur les marchés internationaux demeure leur capacité à innover et à se démarquer de la concurrence. Si la responsabilité première en incombe aux entreprises elles-mêmes, le gouvernement conserve néanmoins un rôle à jouer, soit d'assurer que les conditions en matière de formation et de recherche, mais aussi d'infrastructures, de fiscalité et de réglementation, favorisent l'émergence d'entreprises performantes. Sur ce plan, le Gouvernement du Québec s'est engagé à redoubler ses efforts afin d'accompagner les entreprises dans leur transition vers cette nouvelle économie, en s'appuyant sur le Plan d'action en économie numérique, qui s'inscrit sous la Stratégie numérique du Québec.

Un appui agile et adapté à l'internationalisation des entreprises

Lorsqu'ils répondent directement à leurs attentes et à leurs besoins, les efforts gouvernementaux visant à soutenir les PME exportatrices québécoises peuvent se révéler décisifs pour favoriser le renforcement de leurs capacités d'exportation et faciliter la mise en œuvre de leurs projets. Selon la situation, il peut s'agir d'appuyer le développement de leurs compétences en internationalisation, de leur communiquer de l'information stratégique sur les marchés, de leur donner accès à des réseaux d'acteurs clés, d'organiser des missions commerciales et des activités de maillage entre acheteurs et vendeurs, ou d'accompagner la commercialisation internationale d'une innovation québécoise.

.....
26. Les chaînes de valeur mondiales peuvent se décrire comme « la gamme complète des activités entreprises pour faire passer un produit ou un service de sa conception à son utilisation finale, ainsi que la façon dont ces activités sont réparties géographiquement et au-delà des frontières internationales ». Pour en savoir plus, voir notamment : Institut de la statistique du Québec (2015). « Les chaînes de valeur mondiales au Québec », *Bulletin S@voir.stat*, volume 16, numéro 1.

À ce chapitre, le gouvernement et son réseau de représentations à l'étranger peuvent apporter un appui précieux aux exportateurs québécois, de par leur connaissance de la chaîne d'approvisionnement ainsi que des réseaux locaux de distribution et d'achat sur leurs territoires respectifs. Ils peuvent aussi aider les entreprises québécoises à naviguer dans des environnements d'affaires étrangers et à ouvrir des portes auprès des décideurs.

De même, les implantations jugées stratégiques d'entreprises québécoises à l'étranger doivent être encouragées. L'activité économique de ces filiales contribue à la notoriété internationale des industries québécoises et à leur compétitivité, densifie leurs partenariats économiques et commerciaux et participe à la stature internationale du Québec. Le gouvernement veillera ainsi à appuyer les projets et activités d'entreprises québécoises à l'étranger, lorsque des retombées sont à prévoir au Québec en matière d'emplois, de création de valeur ajoutée, d'investissement et de consolidation des centres de décision.

Les efforts de promotion internationale des secteurs d'excellence et des nombreux avantages du Québec ont aussi leur importance puisqu'ils rejaillissent favorablement sur l'ensemble des entreprises.

LA PROMOTION DES SECTEURS D'EXCELLENCE DU QUÉBEC DANS LES GRANDS SALONS INTERNATIONAUX

Les grandes foires internationales offrent des occasions uniques de promouvoir des secteurs d'excellence du Québec, notamment auprès de responsables de grandes entreprises internationales déjà installées au Québec ou susceptibles de s'y implanter. Ces salons sont également d'un grand intérêt pour les PME québécoises qui y participent, puisqu'ils leur permettent de cibler des partenaires d'affaires potentiels, de promouvoir leurs ventes sur les marchés étrangers et d'effectuer une veille active des dernières tendances technologiques et commerciales de leurs industries.

Les grands rendez-vous de l'industrie aérospatiale en sont un bon exemple. Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, en collaboration avec les représentations du Québec à l'étranger, coordonne l'organisation, l'accueil et le déroulement des missions commerciales et ministérielles lors des principaux salons que sont Le Bourget en France, Farnborough au Royaume-Uni et celui de l'Association nationale de l'aviation d'affaires (NBAA) aux États-Unis.

Enfin, étant donné le rôle essentiel de l'innovation, les partenariats internationaux en recherche et développement peuvent également contribuer à l'internationalisation des entreprises québécoises et à leur insertion dans les chaînes de valeur mondiales.

La volatilité et l'évolution rapide des enjeux économiques et commerciaux demandent ainsi une approche souple, évolutive et ciblée. C'est pourquoi le gouvernement travaillera de concert avec les acteurs concernés afin d'actualiser sur une base continue son approche et ses moyens d'action tant au Québec qu'à l'étranger. L'objectif demeure l'arrimage optimal entre l'offre sectorielle du Québec et les occasions offertes par les marchés mondiaux, comme l'énonce plus spécialement la Stratégie québécoise de l'exportation.



Les investissements étrangers

Les investissements productifs créent des emplois, financent l'innovation, augmentent la taille de l'économie et génèrent de nouveaux revenus pour les actionnaires, les travailleurs, l'État et les collectivités. Les entreprises multinationales jouent un rôle particulièrement important à cet égard : bien qu'elles ne représentent qu'un faible pourcentage des sociétés commerciales actives sur l'ensemble du territoire, elles demeurent responsables d'une part considérable de l'investissement et de l'emploi, au Québec comme ailleurs.

Plus précisément, l'investissement étranger encourage les partenariats d'approvisionnement de multinationales avec les entreprises locales et ouvre la voie vers de nouvelles occasions d'affaires. Il favorise également les transferts technologiques et l'importation de nouveaux procédés performants.

Le gouvernement demeure déterminé à attirer des investissements étrangers dans des secteurs stratégiques pour le Québec, tels que ceux utilisant des technologies manufacturières innovantes. Par ailleurs, il encourage le développement des activités des filières d'entreprises étrangères établies au Québec, en soutenant notamment leurs efforts en vue d'obtenir des mandats mondiaux susceptibles de stimuler et de pérenniser la création d'emplois dans des secteurs porteurs.

Étant donné son importance, l'attraction (et la rétention) d'investissements étrangers et de centres de décision internationaux fait l'objet d'une intense compétition entre pays, villes et régions, mais aussi entre filiales d'une même entreprise multinationale. Puisque le succès économique est déterminé par l'innovation, l'un des principaux leviers pour attirer et retenir les investissements et les centres de décision est la présence de pôles d'expertise et de savoir dans des secteurs clés comme l'aérospatiale, les technologies de l'information, l'économie créative, les sciences de la vie, le bioalimentaire, les ressources naturelles, les technologies propres et les services financiers. La qualité du capital humain au Québec se reflète dans le caractère spécialisé de sa main-d'œuvre ainsi que dans son plurilinguisme et dans la qualité de sa formation.

À ces avantages s'ajoutent l'accès à une énergie propre et renouvelable à prix raisonnable, des coûts d'exploitation parmi les plus faibles en Amérique du Nord, une fiscalité avantageuse et des incitatifs à l'investissement, la proximité géographique et l'intégration économique avec les États-Unis, des infrastructures de transport multimodales performantes, des zones industrialo-portuaires ancrées dans leurs milieux, la présence de ressources naturelles abondantes, un environnement d'affaires favorable ainsi qu'un cadre de vie exceptionnel.

Le Québec détient donc plusieurs avantages comparatifs pour présenter une image de marque qui contribue à l'attraction d'investissements étrangers et à l'internationalisation des entreprises québécoises. En étroite collaboration avec les organismes de prospection, le gouvernement a un rôle clé à jouer, par exemple avec un travail de terrain permettant d'entretenir un réseau de relations influentes et d'atteindre un public bien défini. Toutefois, l'attraction d'un investissement est un processus complexe. Il s'effectue en plusieurs étapes et en convergence avec divers acteurs : entreprises, représentants politiques, ministères, diplomates, sociétés d'État, municipalités et organismes de développement économique.

ENCADRÉ 3

FAVORISER L'ÉTABLISSEMENT D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX MAJEURS AU QUÉBEC

Parmi les centres de décision que le Québec souhaite attirer, retenir et voir grandir, les organisations internationales occupent une place particulière. Le Québec accueille déjà sept organisations gouvernementales et une cinquantaine d'organisations non gouvernementales, dont la vaste majorité est établie à Montréal. Cela fait de Montréal la première ville en importance au Canada pour l'accueil d'organisations internationales et la troisième en Amérique du Nord derrière New York et Washington. La présence de tels centres de décision est une source de prestige international pour le Québec et de fierté pour les Québécoises et les Québécois. Les organisations internationales représentent aussi plus de 1 500 emplois directs de grande qualité, des revenus provenant à près de 80 % de sources étrangères et des retombées économiques annuelles nettes de plus de 215 millions de dollars²⁷. Le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada travaillent en collaboration pour structurer les conditions d'accueil des organisations les plus importantes, en plus d'offrir, avec la Ville de Montréal, un soutien direct aux efforts consacrés par l'organisme Montréal International pour l'attraction, la rétention et l'expansion d'organisations internationales. Il s'agit de s'assurer que celles-ci travaillent dans des conditions qui favorisent l'accomplissement de leur mandat et le développement de leurs activités sur le territoire québécois.

L'organisation internationale la plus importante installée au Québec est l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), une institution spécialisée des Nations Unies qui œuvre à rendre le secteur de l'aviation civile sûr et efficace partout dans le monde et à assurer que son développement est économiquement durable et écologiquement responsable. L'OACI a entraîné dans son sillage une dizaine d'autres organisations non gouvernementales, qui font de Montréal la capitale mondiale de l'aviation civile et participent à l'enrichissement de l'écosystème montréalais de l'industrie aérospatiale, dans lequel on trouve également des multinationales de premier plan, une multitude de PME québécoises de même que des centres de recherche spécialisés. Avec l'OACI, les autres grandes organisations internationales situées au Québec incluent le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'Association internationale du transport aérien, l'Agence mondiale antidopage et l'Institut de la Francophonie pour le développement durable. Le Gouvernement du Québec continuera d'encourager la présence de telles organisations sur son territoire.

La présence d'organisations internationales favorise également la tenue au Québec d'événements internationaux d'envergure qui génèrent des retombées directes importantes en matière de tourisme d'affaires et qui sont des plateformes de premier plan pour exercer une diplomatie d'influence et d'appui aux intérêts du Québec. À titre d'exemple, le Forum économique international des Amériques accueille chaque année à Montréal des milliers de participants et des centaines de conférenciers de très haut niveau venant d'une cinquantaine de pays. Depuis plus de 20 ans, il offre aussi une tribune et des occasions de réseautage de qualité exceptionnelle aux entreprises et aux représentants gouvernementaux québécois. Les autres événements internationaux majeurs tenus en sol québécois incluent l'Assemblée de l'OACI, le Sommet international des coopératives ainsi que C2 Montréal, qui a su se positionner comme l'une des principales conférences au monde en matière de commerce et de créativité.

3.1.3 PROSPÉRITÉ RESPONSABLE

Le développement économique durable

Fidèle aux principes énoncés dans la Loi sur le développement durable et dans des instruments internationaux tels que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, le Pacte mondial ainsi que les Principes pour l'investissement responsable de l'Organisation des Nations Unies, le Québec fait la promotion d'un développement durable intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale. Cela s'illustre par le souci d'exemplarité de ses institutions ainsi que par les efforts déployés pour faciliter l'application des principes du développement durable au sein des entreprises. Cela se concrétise également dans la mise en valeur du potentiel économique des territoires maritimes et nordiques du Québec, où le gouvernement fait la promotion d'un développement harmonieux, respectueux des populations autochtones et non autochtones, favorisant l'acceptabilité sociale des projets tout en déployant les efforts nécessaires pour préserver la biodiversité.

.....
27. Sources : Montréal International et SECOR.

Le changement de paradigme qui s'opère dans plusieurs régions du monde vers une économie plus sobre en carbone présente par ailleurs des occasions pour les entreprises québécoises qui sauront profiter des investissements à prévoir dans le secteur des technologies vertes, en lien par exemple avec l'énergie, les matériaux et les transports.

La Stratégie économique pour la Francophonie, adoptée lors du Sommet de la Francophonie de Dakar en 2014, s'inscrit également dans ce contexte. Favorisant une meilleure concertation économique entre les États et les gouvernements de l'espace économique francophone afin de maximiser les avantages relatifs au partage d'une même langue, la Stratégie vise à concilier croissance économique, lutte contre la pauvreté et les inégalités, sauvegarde de l'environnement et préservation du patrimoine culturel.

S'inscrivant dans la valorisation d'une approche inclusive et durable du développement économique, l'expérience québécoise en matière d'économie sociale retient l'attention à l'échelle internationale. Regroupant les coopératives et les mutuelles ainsi que les organismes à but non lucratif dont les activités marchandes sont au service d'un objectif social, l'économie sociale peut constituer un levier important pour faire face aux grands enjeux de notre temps, aux côtés des gouvernements et des entreprises traditionnelles. Au Québec, l'économie sociale représente une part importante de l'économie qui inclut plus de 100 000 emplois et 38 milliards de dollars de chiffre d'affaires dans les réseaux coopératifs et mutualistes²⁸. Le gouvernement veille à mettre en valeur l'économie sociale québécoise sur la scène internationale et participe au partage d'expertise en la matière avec ses partenaires étrangers.

Un encadrement responsable et coordonné des flux financiers

Le Québec s'intéresse de près à l'encadrement responsable, efficace et coordonné de la finance et de la fiscalité internationales, dont le contexte réglementaire a sensiblement été modifié dans la foulée de la crise économique et financière de 2008-2009. Sous l'impulsion du G20 et avec la participation de plusieurs organisations internationales, dont le Conseil de stabilité financière et l'OCDE, des réformes importantes ont été entreprises afin de veiller à ce que la finance et la fiscalité agissent au service de la prospérité du plus grand nombre. Plus précisément, ces initiatives visent à renforcer la transparence, la surveillance et la stabilité des marchés ainsi qu'à améliorer la coopération fiscale internationale pour une plus grande équité et pour protéger l'assiette d'imposition des États.

La transparence, la surveillance et la stabilité des marchés financiers

Le Québec assume des responsabilités importantes en matière d'encadrement des marchés financiers, notamment en ce qui a trait aux coopératives financières, au secteur des assurances et aux valeurs mobilières (dont la négociation des dérivés de gré à gré, un secteur dans lequel la Bourse de Montréal joue un rôle de premier plan). Le Québec a mis en place les réformes amorcées au G20, en coordination avec les efforts entrepris aux niveaux canadien et international, si bien que son secteur financier, déjà l'un des plus solides, l'est encore davantage aujourd'hui.

.....
28. Source : Conseil québécois de la coopération et de la mutualité.

La mise en œuvre de ces réformes a été facilitée par le fait que l'Autorité des marchés financiers (AMF) participe activement aux efforts de coopération au sein de divers forums internationaux²⁹ et est signataire de plusieurs ententes internationales, bilatérales et multilatérales visant à encadrer et à faciliter la coopération et l'échange d'informations entre régulateurs. Cet engagement international de l'AMF lui permet d'améliorer ses pratiques et d'étendre son influence, au bénéfice de la prospérité et de la stabilité financière. Le Gouvernement du Québec compte continuer d'appuyer les efforts de coopération internationale de l'AMF et de mise en œuvre des réformes qui en découlent.

La coopération fiscale internationale

La crise économique et financière de 2008-2009 a aussi été une occasion pour la communauté internationale de dynamiser un chantier visant à établir une plus grande équité dans le système fiscal international et à mieux protéger l'assiette d'imposition. Bien que beaucoup reste à faire, la plus grande concertation des efforts sur les plans national et international permet une lutte plus efficace contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal et les planifications fiscales agressives. Le Québec suit attentivement les travaux menés en ce sens, y compris les activités de l'OCDE sur la transparence, l'échange de renseignements et l'érosion de la base d'imposition. Il appuie ceux-ci et ajuste son régime fiscal en conséquence.

Étant donné le rôle crucial de la coopération internationale en cette matière, le Gouvernement du Québec encourage l'échange de renseignements fiscaux entre les pays. À ce sujet, il importe que les conventions fiscales impliquant le Canada – qu'elles soient bilatérales ou multilatérales – continuent d'inclure une clause autorisant l'Agence du revenu du Canada à partager les renseignements obtenus de l'étranger avec Revenu Québec.

Le commerce électronique, en forte augmentation ces dernières années, pose des défis particuliers concernant la perception des taxes de vente lorsque le fournisseur de biens et de services est situé hors frontière. Là encore, le Québec suit avec attention les efforts internationaux à cet égard et travaillera en concertation avec ses partenaires canadiens pour assurer que la rapide expansion du commerce électronique n'érode pas ses revenus fiscaux.

Améliorer les politiques publiques en s'appuyant sur les relations internationales

L'État québécois s'est développé en s'inspirant et en adaptant des réformes et des politiques publiques ayant démontré les meilleurs résultats dans des domaines comme la santé, l'éducation, la fiscalité, l'immigration, l'innovation, l'environnement, la petite enfance ou l'accès à l'emploi. À certains égards, il est devenu à son tour un exemple de réussite.

Pour poursuivre dans cette direction et pour mieux faire face aux grands défis démographiques, économiques et environnementaux du 21^e siècle, le Gouvernement du Québec soutient et encourage les efforts de veille et d'étalonnage internationaux permettant à ses différents ministères et organismes de maintenir ou d'améliorer la productivité et la qualité des services offerts et de mieux répondre aux attentes des citoyens.

.....
29. Dont l'International Association of Deposit Insurers, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance, l'Organisation internationale des commissions de valeurs et l'Over-the-Counter Derivatives Regulators' Group.

Il favorisera la participation de décideurs et d'experts québécois aux forums internationaux – notamment à l'OCDE – où sont discutés des enjeux rejoignant les principales préoccupations du Québec en matière de politiques publiques. Le gouvernement encouragera également les collaborations sectorielles avec des États partenaires réputés pour l'excellence de leurs services publics dans les domaines de compétence du Québec.

Toujours dans une perspective d'amélioration continue des services publics et de développement inclusif et durable, il participera, le cas échéant, aux processus d'évaluation par les pairs menés sous l'égide d'organisations internationales, et évaluera avec rigueur et ouverture les recommandations qui y seront formulées.

Les affaires maritimes

Le gouvernement, à travers la Stratégie maritime, a énoncé une vision d'avenir visant à amener le Québec à tirer davantage profit de son savoir-faire et de son potentiel maritimes. Pour ce faire, il mise sur un territoire générateur de grandes richesses économiques, environnementales et sociales : le Saint-Laurent (fleuve, estuaire et golfe) ainsi que les côtes septentrionales québécoises (qui s'étendent sur plus de 2 700 kilomètres).

Par nature, les affaires maritimes sont intimement liées aux affaires internationales. Le développement des lignes de transport maritime des marchandises, des zones industrielo-portuaires et des pôles logistiques, des bioressources marines, des biotechnologies marines et du tourisme maritime s'appuie sur les échanges et les investissements internationaux ainsi que sur la situation géographique du Québec.

De même, la collaboration internationale est un levier important pour les échanges d'expertise et le développement des connaissances dans le domaine maritime. C'est dans ce contexte qu'a été créé le Réseau Québec maritime, un regroupement de toutes les expertises scientifiques québécoises réunies dans une démarche intersectorielle en faveur de l'innovation et du développement maritime durable³⁰. La première collaboration internationale découlant de ce réseau est l'Institut France-Québec pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime. Par ailleurs, face à l'accroissement anticipé du trafic maritime sur le Saint-Laurent, le Québec fait la promotion des pratiques exemplaires en matière de gestion des risques d'incidents.

En outre, afin de favoriser le développement du plein potentiel du territoire maritime québécois, le gouvernement, par l'entremise de son réseau de représentations à l'étranger, effectue la promotion internationale des industries maritimes québécoises et met en valeur les avantages comparatifs du Québec.

.....
30. La section 3.3.1 traite plus précisément de l'importance de la collaboration internationale pour la science, la recherche et l'innovation.

SYNTHÈSE DE L'ORIENTATION 1

RENDRE LES QUÉBÉCOISES ET LES QUÉBÉCOIS PLUS PROSPÈRES

MOBILITÉ ET JEUNESSE

- Intensifier la mobilité des personnes par :
 - l'apport stratégique de l'immigration permanente et temporaire, y compris la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes;
 - la mobilité jeunesse et étudiante.
- Mettre en place une nouvelle stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise.

POLITIQUE COMMERCIALE

- Assurer la défense des intérêts prioritaires du Québec dans toute négociation commerciale impliquant le Gouvernement du Canada, par l'entremise notamment d'une participation à l'équipe de négociation, et veiller à la présence de mesures protégeant la culture et les industries culturelles, la propriété intellectuelle, l'environnement et les spécificités du Québec en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire.
- Influencer la politique commerciale canadienne en encourageant la négociation de nouveaux accords de commerce avec des pays où l'offre sectorielle québécoise est susceptible de trouver des débouchés intéressants.
- Sensibiliser davantage les entreprises québécoises aux occasions offertes par les accords de commerce.

INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

- Offrir aux exportateurs québécois un appui flexible et adapté à leurs besoins pour :
 - renforcer leur capacité d'exportation et faciliter la mise en œuvre de leurs projets;
 - réussir leur intégration aux chaînes de valeur et à l'économie numérique mondiales.
- Assurer la promotion des secteurs d'excellence du Québec sur les marchés internationaux.
- Favoriser l'adéquation entre l'offre sectorielle du Québec et les occasions offertes par les marchés mondiaux.
- Déployer des ressources et des efforts afin de conserver les marchés traditionnels et d'ouvrir de nouveaux marchés.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS ET CENTRES DE DÉCISION

- Renforcer la cohérence des efforts d'attraction des investissements étrangers au Québec, et favoriser l'attraction, la rétention et l'expansion des centres de décision internationaux.

PROSPÉRITÉ RESPONSABLE

- Participer aux efforts internationaux en faveur d'un encadrement responsable et coordonné des marchés financiers, et travailler de concert avec le Gouvernement du Canada en vue d'une meilleure coopération internationale pour s'attaquer aux problèmes fiscaux engendrés par la mondialisation.
- Mettre en valeur les pratiques québécoises exemplaires en matière de développement durable engendrant des effets tangibles sur le plan de l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale.
- Favoriser l'amélioration continue des services publics québécois en encourageant les activités de veille, d'étalonnage, de révision par les pairs et de coopération sectorielle avec les forums internationaux pertinents et les États confrontés à des enjeux analogues ou reconnus pour l'excellence de leurs politiques publiques.

3.2 CONTRIBUER À UN MONDE PLUS DURABLE, JUSTE ET SÉCURITAIRE

Les luttes contre les changements climatiques, les inégalités et l'insécurité interpellent l'ensemble des personnes et des acteurs publics et privés, de l'échelon local jusqu'au niveau mondial. Conscient de ce destin partagé, le Québec contribue à l'effort, animé par un esprit d'ouverture et de partenariat.

Les grands enjeux mondiaux du 21^e siècle sont remarquablement interconnectés. Les changements climatiques représentent un important facteur de risque d'accroissement de la pauvreté et de l'insécurité. Le combat contre la pauvreté et l'exclusion participe à la lutte contre les conditions porteuses de fragilité et d'instabilité, alors que celles-ci peuvent faciliter l'expansion de mouvements criminels ou terroristes. Le respect des droits et libertés de la personne demeure un volet essentiel des efforts de réduction des inégalités et d'inclusion. Une absence de sécurité mine l'ensemble des activités humaines.

Ces enjeux sont également complexes. Leur gestion demande un niveau de collaboration internationale élevé, et dans certains cas une coordination étroite. Il est dans l'intérêt du Québec de contribuer de façon tangible à relever les défis mondiaux qui se posent en matière de développement durable, de sécurité et de lutte contre les inégalités.

3.2.1 LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENT

Les constats scientifiques sur les changements climatiques sont alarmants. Selon le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), si la tendance se maintient, la planète pourrait subir une hausse moyenne des températures de 4 à 5 degrés d'ici 2100, avec de lourdes conséquences sur la sécurité, la santé, l'environnement et l'économie, lesquelles pourraient toucher encore plus durement les pays en développement.

Ainsi, alors que les preuves scientifiques du dérèglement climatique planétaire s'accumulent et que la responsabilité des activités humaines dans ce phénomène ne laisse plus de doute, la lutte contre les changements climatiques se confirme comme un défi planétaire.

Cet enjeu sous-tend également un énorme potentiel de modernisation et de croissance économique. Pensons, par exemple, à la création d'emplois de qualité dans les secteurs liés aux technologies propres et aux énergies renouvelables ainsi qu'aux gains d'efficacité énergétique, notamment en transport, qui peuvent améliorer la productivité et la compétitivité des industries tout en réduisant les importations de pétrole et leur effet nuisible sur le solde des échanges du Québec. De même, l'amélioration des systèmes de transport collectif contribue à la fois à une diminution des émissions de GES et à une réduction des coûts liés à la congestion urbaine. Tout cela sans compter les économies entraînées par une meilleure qualité de l'air et de l'eau, grâce à ses répercussions directes sur la santé des populations.

Depuis les premiers jours de la mobilisation internationale contre les changements climatiques, le Québec se positionne comme un acteur engagé. Il s'est doté d'objectifs de réduction des émissions de GES ambitieux depuis le début des années 2000, concrètement appuyés par les mesures contenues dans son plan d'action sur les changements climatiques. Le Québec a ainsi surpassé son objectif de réduction de 2012, en réduisant de 8 % ses émissions de GES sous le niveau de 1990, soit au-delà de la cible initiale de 6 %. Il a agi parmi les pionniers à plusieurs reprises, par exemple en adoptant les normes californiennes pour les véhicules légers et en se dotant de sources de financement consacrées à la lutte contre les changements climatiques par la mise en œuvre d'un marché du carbone et du Fonds vert. Cela lui a permis de financer plusieurs initiatives, dont une stratégie d'adaptation aux changements climatiques.

Ces mesures novatrices, les alliances tissées avec d'autres gouvernements, l'expertise développée dans les domaines des marchés du carbone, des technologies vertes, des énergies renouvelables ainsi que de la modélisation et de l'adaptation climatiques contribuent également à la bonne réputation internationale du Québec. Sa participation active au sein de divers regroupements internationaux ainsi que ses collaborations avec de grandes institutions telles que la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial, contribuent aussi à sa notoriété. Cette présence internationale a d'ailleurs favorisé l'émergence d'une « diplomatie climatique », fondée sur un principe essentiel : les entités infraétatiques sont des acteurs clés de la lutte contre les changements climatiques et de l'adaptation à ces changements, ce qui a été reconnu dans l'Accord de Paris adopté lors de la CdP-21 en 2015.

Accélérer la transition énergétique

Face au défi de la transition énergétique, le Québec dispose de ressources vertes, diversifiées et abondantes contribuant à la qualité de vie de sa population, qui permettent également de participer à la décarbonisation de l'économie mondiale. C'est dans ce contexte que s'inscrit sa démarche auprès de ses partenaires nord-américains. Elle vise à faciliter et à accroître l'approvisionnement du nord-est du continent en électricité produite à partir de sources renouvelables, notamment en augmentant les interconnexions avec les États voisins. Il s'agit également de partager plus largement l'expertise d'Hydro-Québec en tant que chef de file pour la production, la transmission et la distribution d'énergie propre et renouvelable, et d'enrichir les efforts d'électrification des transports par le partenariat.

Plus précisément, auprès de ses partenaires du nord-est des États-Unis, le gouvernement positionnera l'offre québécoise en hydroélectricité comme faisant partie de la solution aux besoins de la région en matière d'énergie propre, renouvelable, fiable et à coûts compétitifs.

L'électrification et l'intelligence des transports

Au Québec, aucun secteur ne sera aussi marqué par la transition énergétique que celui des transports, comme en témoignent la Politique énergétique 2030 et le plan pour l'électrification des transports, qui révèlent également l'ampleur de la tâche à accomplir. Le Québec s'inspire des meilleures pratiques législatives internationales afin d'améliorer l'offre de voitures électriques sur son territoire, collabore avec d'autres États et organisations internationales aux objectifs analogues dans la mise en place de politiques publiques innovantes, et déploie de nouveaux corridors de recharge électrique avec ses partenaires nord-américains. Cette même approche de partenariat animera les efforts visant à anticiper, à comprendre et à stimuler les occasions offertes par la convergence de l'électrification, l'interconnectivité et l'intelligence des transports. La démarche est d'autant plus large qu'elle vise l'ensemble des types de transport de personnes (ex. : transport actif et collectif) et de marchandises, dont le développement du transport intermodal et l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire.

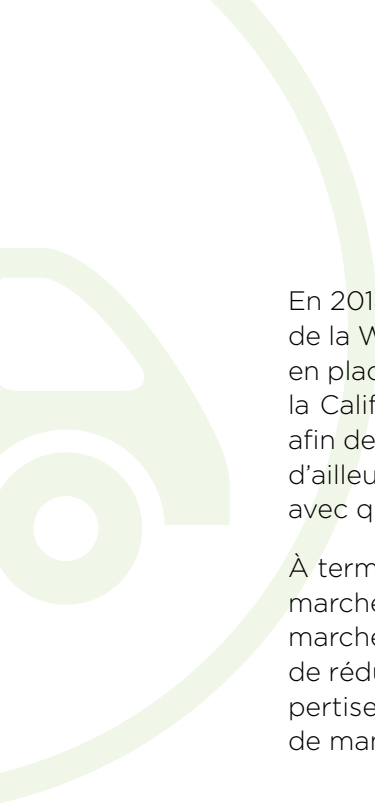
Étant donné le rôle clé de l'innovation dans la transition énergétique, les collaborations internationales en recherche et développement seront favorisées, en s'appuyant sur la trentaine de centres de recherche québécois actifs dans le domaine de l'électrification des transports. Le gouvernement soutiendra également la commercialisation et l'exportation des produits et services novateurs. À cet égard, le Québec compte sur une expertise et des produits et services de qualité associés aux véhicules électriques et à leurs composantes de même que sur un réseau de fournisseurs établis, composé de PME dynamiques. Ces actifs contribuent également à l'attraction d'entreprises étrangères souhaitant participer à la révolution des transports

Promouvoir la tarification du carbone et l'élargissement du marché de la Western Climate Initiative

L'une des façons les plus efficaces de réduire les émissions mondiales de GES passe par la mise en place d'un prix sur le carbone. Cette position est d'ailleurs soutenue par différentes organisations internationales, dont le Fonds monétaire international, l'OCDE et la Banque mondiale.

La tarification du carbone fournit aux émetteurs de GES qui y sont assujettis un signal de prix leur permettant de décider des solutions à mettre en place et de l'ampleur des réductions qu'elles souhaitent faire afin de diminuer les répercussions sur leurs activités. Cette flexibilité rend la tarification du carbone plus efficiente que les approches réglementaires traditionnelles en favorisant les réductions dans les secteurs et les industries où les coûts sont les plus bas tout en stimulant l'innovation technologique et en accordant une valeur aux réductions des émissions de GES.

En 2016, plus de 40 pays et 20 États fédérés, régions ou villes avaient déjà mis en place un prix sur le carbone, que ce soit par l'entremise d'une taxe, d'un standard de performance ou d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission, aussi appelé « marché du carbone ».



En 2014, le Québec a lié son marché du carbone avec celui de la Californie dans le cadre de la Western Climate Initiative (WCI). Le marché de la WCI est le premier à avoir été mis en place par des États fédérés de pays différents. Fort du succès de son partenariat avec la Californie, le Québec poursuit ses efforts auprès de gouvernements nord-américains afin de favoriser la tarification du carbone et d'élargir le marché de la WCI. L'Ontario s'est d'ailleurs engagé dans cette voie en 2015. Le Mexique est un autre partenaire d'intérêt avec qui le Québec collabore pour la mise en œuvre d'un marché du carbone.

À terme, le marché du carbone de la WCI pourrait s'étendre davantage en se liant à des marchés semblables partout dans le monde. En effet, plus grande sera l'envergure du marché du carbone de la WCI, meilleure sera sa capacité de contribuer à l'effort mondial de réduction des émissions de GES. En parallèle, le Québec poursuivra le partage de l'expertise développée par une participation active à différentes coalitions internationales, de manière à soutenir le déploiement d'un prix mondial sur le carbone.

Échanger sur les meilleures pratiques dans le cadre de partenariats bilatéraux et multilatéraux

Au fil des ans, le Québec a noué de nombreux partenariats favorisant le partage de pratiques exemplaires en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques, de réduction des émissions de GES, de tarification du carbone et d'électrification des transports.

Ces collaborations sont développées avec d'autres États fédérés et régions, mais également avec différents pays et organisations internationales. À titre d'exemple, la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada constitue un forum multilatéral d'où ont émané au fil du temps plusieurs initiatives régionales visant à lutter contre les changements climatiques. En outre, la participation de nombreux gouvernements d'États fédérés à des réseaux internationaux, tels que le Climate Group, la Conférence des chefs de gouvernement des Régions partenaires ou le Réseau des gouvernements régionaux pour un développement durable, contribue à la mise en place d'initiatives concrètes et efficaces dans la lutte contre les changements climatiques. Ces réseaux de gouvernements d'États fédérés ont également pour avantage de valoriser ce niveau de gouvernance lors des négociations internationales sur les enjeux environnementaux, dont les changements climatiques, l'eau et la biodiversité.

Le Québec jouit par ailleurs de la présence sur son territoire de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable. Cet institut, à travers notamment son travail en faveur des objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies en 2015, favorise l'échange de l'expertise en Francophonie et la mobilisation des acteurs francophones en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

Être un acteur solidaire dans la lutte contre les changements climatiques

Lors de la Conférence de Paris sur le climat, la communauté internationale a réitéré son engagement à mobiliser 100 milliards de dollars par année d'ici 2025 afin de soutenir les activités d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces changements dans les pays en développement.

Par sa contribution au Fonds pour les pays les moins avancés, le Québec a été le premier État fédéré à participer au financement multilatéral de la lutte contre les changements climatiques. Les mesures de coopération climatique internationale du Québec, financées par le Fonds vert, visent en priorité le renforcement des capacités des pays francophones les plus vulnérables aux changements climatiques. Ces mesures faciliteront entre autres le transfert de technologies et le partage de l'expertise québécoise par des projets et initiatives répondant aux besoins exprimés par les partenaires locaux.

Les mesures de coopération climatique internationale du Québec visent également les jeunes des pays d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et des Antilles, par l'appui à des projets visant le renforcement de leurs capacités en entrepreneuriat et en économie verte et l'éducation aux enjeux climatiques.

La gestion de l'eau et de la biodiversité et l'économie bleue

Le territoire québécois se caractérise par son immensité, ses forêts qui s'étendent sur plus de la moitié de sa superficie, ses ressources minérales, ses milliers de lacs, de rivières et de nappes d'eau souterraines qui constituent près de 3 % des réserves d'eau douce de la planète, ses 150 000 km² de milieux marins ainsi que son caractère nordique.

La biodiversité du Québec fait partie du patrimoine collectif et constitue une source de richesse, tant sur les plans économique et social que culturel. Il en va de même pour les ressources hydriques, que le Québec œuvre à mettre en valeur dans le cadre de ses efforts en faveur de « l'économie bleue », alors que plusieurs secteurs d'activité économique dépendent de l'eau pour leur existence.

Pour le Québec, gérer ses ressources hydriques et sa biodiversité de façon durable est primordial. Il porte une attention particulière à l'importance grandissante de la gestion durable de l'eau et de la biodiversité dans la plupart des pays du monde, alors que les changements climatiques, le développement économique et l'urbanisation créent une pression sans précédent.

Plus spécialement, sur le continent nord-américain, le Québec mise sur la coopération régionale afin de protéger l'écosystème riche et diversifié du Saint-Laurent, seul émissaire du bassin des Grands Lacs. Cette coopération est institutionnalisée par la Conférence des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent, le Conseil régional des ressources en eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et la Commission des Grands Lacs. Le Québec, l'Ontario et huit États américains bordant les Grands Lacs collaborent, au sein de ces instances, au développement durable de cet espace hydrographique d'importance fondamentale pour le Québec, qui représente environ 18 % des réserves mondiales d'eau douce de surface.

Le Québec a aussi fait siens les objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB), dont le secrétariat est situé à Montréal, afin d'assurer la protection de sa biodiversité et l'utilisation durable de ses ressources naturelles, éléments essentiels au maintien de la qualité de vie de ses citoyens. Il a établi un vaste réseau d'aires protégées, marines et terrestres, dont l'expansion se poursuivra en tenant compte des cibles internationales établies ainsi que des engagements ambitieux pris en la matière dans le cadre de son développement nordique et de la mise en valeur du Saint-Laurent. Le Québec échange également avec d'autres régions et États fédérés proactifs en matière de protection de la biodiversité, par exemple au sein du Réseau des gouvernements régionaux pour le développement durable et du Comité consultatif des gouvernements infranationaux pour la biodiversité de la CDB.

3.2.2 AFFAIRES NORDIQUES ET ARCTIQUES

De par sa population et son territoire, le Québec est une société nordique. De plus, une partie du territoire québécois répond à la plupart des définitions de l'Arctique. Le Québec est notamment l'une des deux seules provinces canadiennes ayant un accès direct aux mers et aux détroits (mer du Labrador, détroit de Davis et détroit d'Hudson) contigus aux mers circumpolaires, qui font elles-mêmes partie de l'océan Arctique.

Les régions nordiques et arctiques se réchauffent à un rythme presque deux fois plus rapide que le reste de la planète. Le Nord est d'ailleurs l'une des premières régions du Québec où on a pu constater les effets croissants des changements climatiques. Cette situation occasionne des changements majeurs, dont une modification du mode de vie des communautés nordiques, des répercussions sur leur santé et leur sécurité et l'avènement de nouveaux enjeux concernant la gestion durable d'un environnement fragile (nouvelles voies de navigation, exploitation des ressources naturelles, dégradation du pergélisol, modification des écosystèmes, etc.).

ENCADRÉ 4

LA PARTICIPATION DU QUÉBEC AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les organisations et conférences internationales, tantôt créatrices de normes, tantôt enceintes de partage, sont des hauts lieux des relations internationales qui traitent de sujets interpellant souvent directement les compétences du Québec. Conséquemment, c'est au Québec que les décisions et normes parfois juridiquement contraignantes adoptées par ces organisations doivent être mises en œuvre. Ainsi, le Québec est présent sur la scène multilatérale pour défendre ses intérêts politiques, économiques, sociaux et culturels, participer à la négociation des engagements internationaux qui le concernent, partager ses valeurs, sa culture et son expérience et acquérir un savoir-faire nouveau auprès de spécialistes étrangers.

Avec les années, le multilatéralisme n'a cessé d'étendre son influence, et les domaines touchés ou influencés par ses effets ainsi que les normes internationales qu'il produit se sont multipliés. L'opportunité pour le Québec de participer à l'une ou l'autre des nombreuses organisations et conférences internationales dépend donc de l'incidence pour la société québécoise des discussions qui s'y tiennent et des priorités et politiques gouvernementales.

C'est le Canada qui, à titre d'État souverain, est l'unique membre canadien des organisations internationales gouvernementales, à une exception près dont l'importance doit être soulignée : l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF – voir encadré 5). Lorsqu'il participe aux travaux d'autres organisations internationales gouvernementales, le Québec agit par la voie de la délégation canadienne. Dans le cas de la présence du Québec à l'UNESCO, cette collaboration a été consacrée par un accord entre les gouvernements du Québec et du Canada, signé en mai 2006. Reconnaisant la spécificité et le rôle distinct du Québec sur la scène internationale, cet accord prévoit la présence d'un représentant permanent du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada à l'UNESCO. Il s'agit d'un précédent important qui donne un ascendant certain au Québec sur nombre de sujets de sa compétence traités dans les instances de l'UNESCO.

Ces transformations se déroulent dans un contexte de développement du territoire et soulèvent une multitude d'enjeux qui sont au centre d'une réflexion globale interpellant de nombreux acteurs, dont les entités infraétatiques. L'ensemble des acteurs des régions nordiques et arctiques doivent ainsi travailler de concert et partager leurs connaissances afin de faire cet important effort d'adaptation et d'assurer un développement durable du Nord. Le Québec partage ces préoccupations et entend jouer un rôle de premier plan dans l'approfondissement du dialogue et de la coopération internationale dans ces domaines.

Le gouvernement, à travers le Plan Nord, reconnaît que le développement économique du Nord doit tenir compte de cet environnement fragile, et se réaliser dans le respect des populations locales, notamment des communautés autochtones. Il compte soutenir les entreprises québécoises ayant développé de l'expertise et des solutions innovantes pour le Nord dans leurs activités internationales et dans la consolidation de leurs marchés. Il favorisera ainsi l'échange de meilleures pratiques avec ses partenaires nordiques, dont les pays d'Europe du Nord.

Il entend en outre – notamment grâce à la Société du Plan Nord, qui prend assise sur l'implication de toutes les parties prenantes – susciter des initiatives politiques communes et des partenariats d'affaires, scientifiques, technologiques et culturels pour assurer le développement durable de cette région unique. Le gouvernement poursuivra également sa participation aux forums internationaux reconnus traitant de ces enjeux, dont le Conseil de l'Arctique et l'Arctic Circle.

Plusieurs universités et instituts de recherche québécois détiennent une expertise reconnue dans des domaines liés au développement nordique. Le Québec s'est d'ailleurs doté d'une nouvelle infrastructure de recherche et de transfert des connaissances, soit l'Institut nordique du Québec (INQ). Réseau de grandes institutions québécoises, l'INQ viendra consolider l'appui aux spécialistes québécois du Nord et favoriser les collaborations internationales dans toutes les sphères de la recherche nordique.

3.2.3 SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), adoptés en l'an 2000 par les Nations Unies, fixaient des cibles ambitieuses en matière de développement international, dont plusieurs ont été atteintes. Ainsi, au cours des 20 dernières années, la probabilité qu'un enfant décède avant l'âge de cinq ans ainsi que la proportion de personnes vivant dans la pauvreté extrême ou sans accès à une source d'eau potable ont été réduites de moitié. Toutefois, la réalisation de tous les OMD s'est avérée impossible. Les progrès accomplis sont fort inégaux d'un pays ou d'une région à l'autre, et d'importants défis économiques, sociaux et environnementaux demeurent. On remarque par exemple que, si la Chine a largement dépassé l'objectif de réduction de la pauvreté (- 93 %), il en demeure autrement pour l'Afrique subsaharienne, où les avancées, bien que réelles, ont été insuffisantes alors que plus de 40 % de la population vit toujours dans une extrême pauvreté.

Qui plus est, les inégalités affectent plus durement encore des franges de la population déjà marginalisées et discriminées dans certaines régions du monde, telles que les femmes et les filles, certaines minorités linguistiques, culturelles ou religieuses, les réfugiés ou encore les personnes vivant avec un handicap.

Avec les objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies et qui ont pris le relais des OMD en 2015, la communauté internationale adopte une vision englobante qui admet que l'élimination de la pauvreté est dépendante et indissociable de la croissance économique inclusive et durable, du développement social et de la protection de l'environnement. L'engagement du Québec en faveur des ODD se concrétise entre autres par des programmes de solidarité internationale, un appui à la réalisation du mandat des institutions de la Francophonie et d'autres organisations internationales ainsi qu'une longue tradition d'accueil des personnes admises pour des motifs de protection ou humanitaires. Il se matérialise également par le partage d'expertise et la coopération avec les pays en développement, par exemple en éducation, et par l'offre de bourses et d'exemptions pour leurs ressortissants.

L'engagement du Québec en faveur des ODD se vérifie enfin par ses efforts en matière de lutte contre les changements climatiques ainsi que par son implication dans la définition et la mise en œuvre de solutions novatrices et dans la mobilisation de nouvelles sources de financement pour la solidarité internationale.

Une approche efficace fondée sur le partenariat et la mobilisation

Le Québec a une très longue tradition en matière de solidarité internationale, caractérisée par un esprit de partenariat avec les acteurs de la société civile ainsi que par l'importance accordée à la connaissance du terrain et des besoins exprimés par les populations. Son action contribue ainsi concrètement aux efforts de développement des collectivités des pays de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Antilles, en priorisant l'Afrique francophone et Haïti.

Le Gouvernement du Québec reconnaît la contribution des organisations de la société civile à l'exercice de la citoyenneté, au développement social et économique et à la construction de rapports plus justes et solidaires entre les peuples. Il s'associe avec des organismes de coopération internationale (OCI) qui possèdent une expertise et un réseau de partenaires dans les pays en développement avec qui ils effectuent un travail de proximité auprès des communautés. Cela se traduit plus précisément par un appui financier à des initiatives de développement international ou par l'envoi de jeunes contribuant à leur réalisation. D'ailleurs, le programme Québec sans frontières permet chaque année à de nombreux jeunes de s'impliquer concrètement dans des projets de solidarité, sur le terrain.

L'objectif est de répondre à des besoins fondamentaux exprimés par les communautés dans les pays partenaires, dans le respect des principes de la croissance inclusive et du développement durable, et dans une approche visant l'avancement des droits et libertés de la personne. Le gouvernement voit également à la présence de mécanismes de suivi et d'évaluation des projets, afin de veiller à l'efficacité de ses actions de solidarité.

Au fil des années, le gouvernement a développé un partenariat avec l'Association québécoise des organismes de coopération internationale, instance représentative du milieu de la coopération au Québec. Il entend poursuivre son engagement auprès des OCI en encourageant la concertation, les échanges au sujet des pratiques exemplaires ainsi que la mise en commun de ressources. L'accent sera placé sur les besoins définis par les OCI pour accroître l'efficacité ou la portée de leur action, dont par exemple le perfectionnement des mesures en santé et sécurité des personnes œuvrant dans le domaine de la solidarité internationale ainsi que le développement de l'expertise des OCI en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, l'autonomisation économique des femmes et des filles a une incidence favorable notamment sur le niveau de vie des ménages et sur la prospérité des communautés.

La réalisation des ODD appelle l'implication et la mobilisation d'une gamme élargie d'acteurs de la société civile, dont le secteur privé et les organisations syndicales, de même que d'une large diversité d'acteurs publics et parapublics, dont les ministères et organismes ainsi que les municipalités et établissements d'enseignement. À cet égard, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie joue un important rôle de concertation et de coordination afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité de l'action du Québec. Plusieurs ministères et organismes sont également impliqués dans ce que l'UNESCO désigne comme « l'éducation à la citoyenneté mondiale », laquelle inclut la sensibilisation aux enjeux de la solidarité internationale et aux ODD ainsi que l'éducation interculturelle.

La plus grande mobilisation en faveur de la solidarité internationale doit se traduire par un financement prévisible, stable et diversifié. C'est pourquoi le Québec investit une part des revenus de la vente aux enchères d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le soutien de projets au sein des pays francophones les plus vulnérables et les plus exposés aux conséquences des changements climatiques. C'est également pourquoi le gouvernement encouragera la mise en place d'autres mécanismes de financement efficaces et novateurs, en cohérence avec la Stratégie économique pour la Francophonie³¹.

L'aide d'urgence pour les victimes de catastrophes naturelles ou de crises humanitaires

Face aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires, la priorité immédiate consiste en la réponse rapide aux besoins primaires des populations touchées – tels que ciblés par les autorités des régions concernées –, aussitôt suivie par l'effort de reconstruction.

Le Québec veille à remplir son devoir de solidarité avec les populations touchées par des catastrophes naturelles et des crises humanitaires, en particulier dans les pays les plus vulnérables. Sur le terrain, il est essentiel que les interventions en milieu difficile soient menées par des organismes détenant une solide expérience humanitaire dans les zones touchées, en collaboration avec des partenaires locaux. C'est pourquoi le Gouvernement du Québec s'appuie sur de tels organismes pour le déploiement de son aide d'urgence.

.....
31. Organisation internationale de la Francophonie (2014). *Stratégie économique pour la Francophonie*.

Lorsqu'une crise humanitaire ou une situation d'urgence survient, un niveau approprié de concertation et de coordination doit être assuré afin de bien évaluer les besoins et de favoriser la mise en place d'une réponse structurée et efficace. Des mécanismes particuliers regroupant l'ensemble des acteurs impliqués (ministères, organismes, sociétés d'État, municipalités, gouvernement fédéral, OCI) sont ainsi immédiatement déclenchés. La Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion prévoit également la mise en place d'un programme exceptionnel de parrainage humanitaire.

3.2.4 DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE, DÉMOCRATIE ET ÉTAT DE DROIT

Les avancées en matière de primauté du droit, de respect des droits et libertés de la personne et de démocratie sont indispensables à l'édification d'un monde durable, juste et sécuritaire. Ces valeurs universelles sont aussi les valeurs les plus fondamentales du Québec, qui appuie les efforts consacrés à leur protection et à leur promotion.

Que les droits et libertés de la personne, la démocratie et l'État de droit rencontrent des obstacles et des reculs ne fait que confirmer que la cause de leur avancement doit bénéficier d'un appui continu. À la hauteur de ses moyens et de manière résolue, le Québec entend continuer de mener des représentations afin de favoriser la reconnaissance, la protection et la mise en œuvre des droits de la personne ainsi que l'avancement de la démocratie et de l'État de droit dans le monde.

Les fondements de son action en appui à ces principes se trouvent d'abord dans les instruments et textes auxquels il souscrit. La Charte des droits et libertés de la personne, adoptée en 1975, s'inspire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. Le Québec s'est par ailleurs déclaré lié aux grands instruments internationaux en matière de droits de la personne³² et promeut, au sein de l'OIF, l'application constante de la Déclaration de Bamako sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

Le gouvernement est régulièrement appelé à présenter son bilan en matière de droits de la personne devant les instances internationales responsables d'examiner la pratique des États, en conformité avec les instruments auxquels il s'est déclaré lié. Sa participation à ces exercices de reddition de comptes contribue à démontrer son engagement envers ces valeurs.

À cela vient s'ajouter l'engagement de nombre d'institutions québécoises en matière de mise en commun des pratiques exemplaires et de renforcement des capacités : Assemblée nationale, Commission d'accès à l'information, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Directeur général des élections, Directeur des poursuites criminelles et pénales, Sûreté du Québec, École nationale de police du Québec, Protecteur du citoyen, Conseil de la magistrature. En effet, ces institutions sont des membres extrêmement actifs des réseaux institutionnels de la Francophonie³³, où elles apportent des contributions significatives qui méritent d'être reconnues et valorisées. Leur travail à travers l'espace

.....

32. La mise en œuvre des traités internationaux relatifs aux droits de la personne est d'abord une question de droit interne et relève au premier chef des gouvernements provinciaux. Aussi le fait de souscrire à ces textes oblige-t-il le Québec à les appliquer d'abord sur son territoire et, ensuite, à participer à une reddition de comptes internationale en présentant notamment son bilan devant les organes onusiens compétents en la matière.

33. Assemblée des parlementaires de la Francophonie, Association internationale des procureurs et poursuivants francophones, Réseau des compétences électorales francophones, Réseau international francophone de formation policière (Francopol), etc.

ENCADRÉ 5 UNE PLACE AFFIRMÉE AU SEIN D'UNE FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE RENFORCÉE

Le Gouvernement du Québec possède une voix à part entière au sein de l'OIF, ce qui fait en sorte que son action y revêt un caractère particulier. Dans cette enceinte où il s'affirme en vertu de son statut de membre de plein droit, le Québec peut directement participer aux échanges et influencer la prise de décisions à portée globale touchant notamment la culture, la langue française, la démocratie, les droits et libertés de la personne, l'environnement, le développement économique, l'égalité entre les femmes et les hommes ou encore la jeunesse, le sport et l'éducation.

Avec plus de 80 États membres et observateurs, l'OIF est un catalyseur de relations diplomatiques et politiques offrant au Québec un levier pour forger des alliances et faire avancer des positions communes. L'OIF prend aussi fait et cause pour la prospérité durable des peuples francophones ainsi que pour l'autonomisation des jeunes et des femmes. Elle agit pour permettre à tous d'avoir accès à une éducation de qualité et promeut la démocratie. Plus que l'OIF elle-même, la Francophonie institutionnelle comprend les opérateurs, les conférences ministérielles sectorielles et de multiples réseaux, dont les réseaux institutionnels de la Francophonie et les réseaux de la société civile.

Le Québec tire parti d'une Francophonie unie et d'une OIF forte et crédible, d'où l'importance de contribuer au renforcement de la Francophonie institutionnelle. Il entend d'ailleurs y maintenir une participation active, et œuvrer à ce que la Francophonie continue d'apporter une contribution significative au développement de ses membres.

francophone et leurs forums d'échange participent directement à l'avancement des droits de la personne et de la mise en œuvre du droit à l'égalité ainsi qu'à la construction patiente des conditions propices à la paix, à la stabilité, à la démocratie et à la justice.

Par sa participation aux forums multilatéraux, le Québec bénéficie de tribunes où il peut promouvoir, partager et prendre connaissance des pratiques exemplaires en matière de droits de la personne, d'État de droit et de démocratie. Il participe activement au dialogue international en matière de respect des droits des peuples autochtones, en fonction de ses compétences constitutionnelles. Ces tribunes lui permettent également d'aborder certains autres enjeux auxquels il accorde une importance particulière, tels que l'égalité entre les femmes et les hommes, le respect de la dignité de l'être humain, l'exercice du droit à l'égalité des personnes handicapées, la lutte contre le racisme et la discrimination ainsi que le renforcement des institutions démocratiques et de la gouvernance.

De tout temps, les luttes menées pour la défense des droits et libertés de la personne ont nécessité persévérance, ténacité et sacrifice pour ceux qui ont milité et militent toujours en leur nom. Des droits chèrement acquis continuent d'ailleurs de faire l'objet d'une vigilance constante, pour leur maintien, d'une part, mais d'autre part pour leur avancement et leur application équitable à tous. Certaines de ces luttes nécessitent toujours un important effort de mobilisation. C'est le cas en particulier de la défense des droits et libertés des personnes de toutes orientations sexuelles et identités de genre, plus communément appelées personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles ou transgenres (LGBT)³⁴. Le Québec veillera à nouer des alliances dans l'objectif de voir émerger des avancées sur cette question.

L'accueil des personnes réfugiées

L'une des illustrations concrètes de l'engagement international du Québec envers le respect des droits de la personne consiste en ses efforts pour l'accueil, la réinstallation et l'intégration des femmes, hommes et enfants ayant obtenu le statut de réfugié en vertu des normes applicables.

.....
34. Pour plus d'information sur le sujet, voir notamment les *Principes de Jogjakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre*.

Au cours des dernières années, les guerres, les conflits, la persécution, la violence généralisée et les violations des droits de la personne ont généré le plus grand nombre jamais observé de personnes déracinées en quête d'un refuge et de sécurité³⁵. Les guerres classiques ou asymétriques, couplées aux perturbations climatiques, à la pression grandissante sur les ressources naturelles et à l'instabilité de la sécurité alimentaire dans le monde, vont vraisemblablement continuer d'amplifier ce phénomène dans les prochaines années. L'engagement du Québec est sans équivoque et s'appuie sur une tradition d'accueil³⁶. Le gouvernement s'est d'ailleurs engagé à renouveler les efforts pour améliorer l'accueil des personnes admises pour des motifs de protection ou humanitaires, lesquelles ont souvent des besoins plus importants et particuliers.

3.2.5 SÉCURITÉ

Les menaces du 21^e siècle exigent une coopération sans précédent, du niveau local jusqu'au niveau mondial. La croissance des flux de personnes, de biens et de services, de données et de capitaux a constitué une importante source de prospérité, mais a également ouvert la voie à de nouveaux stratagèmes criminels. Des phénomènes comme la traite de personnes, le trafic de stupéfiants et d'armes, le crime organisé, la fraude, le blanchiment d'argent, le piratage informatique et le terrorisme peuvent voir leur effet décuplé lorsqu'ils revêtent une dimension transnationale. D'autres types de risques, par exemple en lien avec la santé ou le transport de matières dangereuses, peuvent également acquérir une dimension nouvelle avec la densification des échanges.

Le Québec, qui partage une frontière étendue avec les États-Unis et mène des affaires partout dans le monde, consacre des efforts importants au renforcement de la sécurité. Cela renvoie aux responsabilités les plus fondamentales des gouvernements à l'égard de leur population. Le niveau de priorité que le Québec accorde aux impératifs de sécurité, de justice et de droits et libertés de la personne constitue un élément essentiel de sa capacité à être reconnu comme un acteur crédible et responsable des relations internationales.

Alors que chaque État possède son système juridique propre, lequel est composé d'une législation unique, issue d'une tradition distincte, la coopération internationale est déterminante dans le succès des enquêtes et poursuites criminelles à volet transnational. Dans ce contexte, il importe de mettre l'accent sur l'établissement et le maintien de relations de confiance et de lignes de communication étroites entre les forces de police et les procureurs du Québec et d'ailleurs.

De manière plus générale, la coopération internationale stimule les échanges sur les pratiques exemplaires et le développement des expertises en matière de gestion des urgences, de prévention et d'application de la loi. Elle permet une action rapide qui peut s'avérer déterminante dans le succès des enquêtes, poursuites et opérations.

.....
35. Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2016). *Tendances mondiales en 2015 : les déplacements forcés*.
36. En vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, le Québec est responsable de la sélection des personnes réfugiées à l'étranger. Cette sélection se fonde notamment sur la probabilité de réussite de leur établissement au Québec. Le système d'immigration québécois est également en mesure de répondre aux situations d'urgence sur la base de considérations humanitaires. Le Québec est aussi entièrement responsable du programme de parrainage de groupes de personnes en détresse devant s'établir sur son territoire.

La sécurité, la coopération et l'entraide sur le continent nord-américain

L'un des principaux enjeux consiste à concilier la circulation optimale des personnes et des biens avec les impératifs de sécurité, dont la lutte contre le terrorisme et la criminalité locale et transfrontalière.

Le Gouvernement du Québec entreprend des démarches et appuie, lorsque c'est indiqué, les initiatives des gouvernements canadiens et américains cherchant à faciliter la circulation des biens et des personnes tout en renforçant la sécurité continentale dans le respect des droits des citoyens, par exemple avec des systèmes de précontrôle, des centres de prédédouanement ou des investissements dans les infrastructures frontalières. Il vise également à s'assurer que les gares et aéroports situés sur son territoire ainsi que la frontière qu'il partage avec quatre États américains reçoivent, dans la mise en œuvre de ces initiatives, un niveau de priorité qui reflète leur importance.

Chaque gouvernement s'efforce d'intercepter les vecteurs de danger, humains ou matériels, avant qu'ils atteignent leur cible. Pour ce faire, il importe de conjuguer au mieux les informations et les ressources opérationnelles pour prévenir les risques, combattre la criminalité, sécuriser l'approvisionnement énergétique et les infrastructures de transport, affronter les catastrophes naturelles ou les accidents industriels. C'est pourquoi le Québec travaille en ce sens en étroite collaboration avec ses partenaires du nord-est du continent.

Des ententes bilatérales en matière de sécurité publique ont été conclues avec certains États américains, soit le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire, le Vermont et l'État de New York. Ces ententes prévoient des dispositions sur le partage d'informations relatives au terrorisme de même qu'aux autres menaces criminelles susceptibles de porter atteinte à la sécurité, et précisent les canaux de communication entre les responsables gouvernementaux et policiers des parties impliquées.

En outre, en tant que membre de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, le Québec prend part au Protocole d'entente internationale d'aide à la gestion des urgences, qui prévoit un mécanisme d'aide mutuelle entre les parties signataires, soit les six États de la Nouvelle-Angleterre (Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island, Vermont), le Québec et les quatre provinces atlantiques.

En matière de sécurité des approvisionnements énergétiques, Hydro-Québec collabore étroitement avec la North American Electric Reliability Corporation, dont elle met en œuvre l'ensemble des normes visant à assurer la fiabilité des réseaux et des interconnexions, y compris celles visant la cybersécurité.



Sécuriser le cyberspace

La révolution numérique est porteuse d'innovations et d'occasions nouvelles, mais présente également des risques pour nos sociétés, alors que les communications, les infrastructures et les institutions s'appuient toujours davantage sur le cyberspace pour assurer leur fonctionnement.

Les réseaux interconnectés de systèmes de technologies de l'information qui constituent le cyberspace offrent à des organisations terroristes et criminelles, et même dans certains cas à des groupes ou entités parrainés par des États, de nouvelles avenues pour tenter d'infiltrer des institutions publiques et privées, de dérober des données, de compromettre le fonctionnement d'infrastructures, de diffuser de la propagande ou de répandre leurs idéologies.

Le cyberspace est devenu à la fois un lieu et un outil de perpétration de crimes qui minent la sécurité et la stabilité. Pour éviter ou neutraliser ces dangers, le Gouvernement du Québec protège les systèmes gouvernementaux et œuvre à renforcer la coopération avec ses partenaires canadiens et étrangers.

La lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation menant à la violence

La menace terroriste, incarnée dans les trop nombreux tragiques attentats perpétrés au cours des dernières années en différents endroits du globe, y compris au Québec, est emblématique de l'évolution du contexte sécuritaire. Se déployant au nom d'un but, d'un objectif ou d'une cause de nature politique, religieuse ou idéologique, elle se nourrit de tensions et de conflits dont les répercussions transcendent les frontières. Elle découle usuellement d'un processus de radicalisation menant à la violence, un phénomène évolutif et multiforme qui n'est pas associé à une seule religion ou idéologie. Si leurs cibles et leurs objectifs varient, les menaces terroristes ont généralement en commun le rejet des valeurs universelles.

Face au terrorisme, le devoir qui incombe aux États et aux gouvernements demeure immuable : protéger leurs citoyens, leurs territoires et leurs intérêts. Étant donné la nature du terrorisme à l'époque contemporaine, l'effort concerté des collectivités, des États et des organisations internationales gouvernementales devient nécessaire à l'accomplissement de cette mission fondamentale. Le gouvernement est résolu à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour assumer ses responsabilités en matière de lutte contre le terrorisme.

La radicalisation menant à la violence est une source de grande préoccupation pour les autorités québécoises. En complément essentiel des efforts de nature sécuritaire, elles s'investissent dans la défense et la promotion des valeurs démocratiques et d'inclusion (le « vivre-ensemble »), lesquelles peuvent servir de rempart contre la montée de l'intolérance et de la haine. L'action gouvernementale, concertée par les différents ministères et organismes, mise entre autres sur la prévention et l'éducation, notamment afin d'inclure dans le dialogue et de cibler directement une frange plus jeune de la population.

Outre le travail de pointe effectué par certains centres universitaires, le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, établi à Montréal, illustre l'expertise québécoise développée en cette matière. Plus axée sur la prévention que sur la répression, l'approche multidisciplinaire du centre, qui comporte trois volets (recherche, élaboration d'outils de prévention et intervention psychosociale), retient l'attention de plusieurs partenaires internationaux.

Les organisations internationales telles que l'OIF et l'UNESCO sont des tribunes qui permettent de poursuivre les échanges sur ce sujet complexe. L'objectif est de stimuler la coopération ainsi que le partage de pratiques exemplaires et de connaissances de manière à permettre de mieux comprendre les mécanismes de la radicalisation et d'augmenter l'efficacité des stratégies d'action.

Les forums internationaux sont également des occasions pour élargir la mobilisation et établir des orientations communes, comme ce fut le cas avec l'Appel de Québec, lancé au terme de la Conférence Québec-UNESCO « Internet et la radicalisation des jeunes : prévenir, agir et vivre ensemble » tenue à l'automne 2016.

Plus largement, sur la question de la prévention de la criminalité et de la définition de pratiques exemplaires, le Québec s'implique également activement dans les travaux du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), une organisation internationale dont le siège est à Montréal. L'objectif de cette implication est de contribuer aux efforts visant à réduire la délinquance, la violence et l'insécurité dans les communautés du Québec et d'ailleurs. Le Québec a d'ailleurs participé à la création du CIPC en 1994.

Prévenir et contenir la propagation internationale des maladies infectieuses et le risque de pandémie

L'avènement d'un monde plus ouvert et prospère a augmenté de manière importante la mobilité des personnes, que ce soit à des fins professionnelles, scolaires, personnelles ou touristiques. Cette mobilité, bien que bénéfique, génère un risque de propagation internationale accélérée de maladies infectieuses, voire de pandémie. La gestion de ces risques peut être complexifiée dans certains cas par des tendances lourdes, comme l'urbanisation, et par des phénomènes émergents, tels que la résistance aux antibiotiques.

En réponse aux risques de propagation internationale de maladies infectieuses et de pandémie, le Québec respecte les normes internationales de santé publique les plus strictes et œuvre dans une logique de partenariat et d'échange d'informations. Par exemple, le Québec répond aux exigences de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et adhère au Règlement sanitaire international de l'OMS. Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et son réseau disposent de nombreux partenariats internationaux, notamment avec le Center for Disease Control des États-Unis. Le Ministère collabore également à l'Eastern Border Health Initiative, qui vise à faciliter la collaboration dans la surveillance des menaces infectieuses et la réponse à ces menaces dans le nord-est de l'Amérique du Nord.

SYNTHÈSE DE L'ORIENTATION 2

CONTRIBUER À UN MONDE PLUS DURABLE, JUSTE ET SÉCURITAIRE

LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENT

- Établir des partenariats internationaux favorisant la réduction des émissions de GES et l'utilisation de mécanismes de tarification du carbone.
- Promouvoir l'offre et le savoir-faire québécois en matière de technologies propres, d'énergies renouvelables et d'électrification des transports.
- Contribuer à l'effort mondial d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements en priorisant l'appui aux pays francophones les plus vulnérables.
- Favoriser les initiatives visant la gestion durable de l'eau et de la biodiversité.

AFFAIRES NORDIQUES ET ARCTIQUES

- Créer et intensifier des liens avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de la région nordique et arctique, y compris par le biais d'une participation active du Québec aux principaux forums internationaux voués aux enjeux de cette région.
- Promouvoir l'expertise québécoise en développement nordique durable et favoriser les initiatives internationales communes et les échanges de meilleures pratiques dans ce domaine, notamment avec les régions nordiques d'Europe et d'Amérique du Nord.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

- Soutenir les projets de solidarité québécois en Afrique francophone, en Amérique latine et aux Antilles qui souscrivent aux objectifs de développement durable (ODD), et contribuer à la mise en place de mécanismes de financement prévisibles, stables et diversifiés.
- Appuyer le développement de l'expertise des organismes québécois de coopération internationale, notamment en ce qui a trait à l'éducation à la citoyenneté mondiale, aux mesures de santé et de sécurité et à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Accroître l'engagement du Québec en matière d'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de crises humanitaires, en particulier dans les pays les plus vulnérables.

DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE, DÉMOCRATIE ET ÉTAT DE DROIT

- Poursuivre l'engagement du Québec envers les droits et libertés de la personne, l'État de droit et la démocratie sous la forme d'interventions politiques, de partages d'expertise et de plaidoyers.
- Positionner les institutions démocratiques du Québec au sein de la Francophonie internationale et d'autres forums pertinents afin d'encourager leur contribution au renforcement des capacités et de la gouvernance démocratique ainsi qu'à l'avancement des droits et libertés de la personne.
- Maintenir l'engagement du Québec en faveur de l'accueil et de l'intégration des personnes réfugiées.

SÉCURITÉ

- Agir en étroite collaboration avec les partenaires nord-américains afin de prévenir les risques d'ordre sécuritaire tout en favorisant une circulation efficace des personnes et des biens.
- Poursuivre les démarches visant l'établissement et le maintien de mécanismes de coopération et le partage d'expertise en matière de gestion des urgences, de prévention, d'enquêtes et de poursuites.
- Établir et renforcer des partenariats internationaux en réponse aux menaces comme la radicalisation menant à la violence et la criminalité transnationale organisée.
- Travailler à renforcer la coopération en matière de cybersécurité.

3.3 PROMOUVOIR LA CRÉATIVITÉ, LA CULTURE, LE SAVOIR ET LA SPÉCIFICITÉ DU QUÉBEC

Qu'elle concerne l'excellence en matière de science, de culture ou d'innovation, la vitalité intellectuelle et créative est une carte de visite de premier ordre pour le Québec pour faire valoir la pertinence de ses idées, la qualité de ses entreprises et la force de ses institutions. En effet, les succès internationaux en matière de science, d'innovation et de culture rejaillissent favorablement sur l'ensemble de la société. La capacité des créateurs, des chercheurs, de la relève et des innovateurs québécois à tirer parti des idées et des occasions provenant de l'étranger ainsi que l'aptitude du Québec à attirer les plus grands talents internationaux influent directement sur sa créativité et sa capacité d'innovation, et ultimement sur son niveau et sa qualité de vie.

À cela s'ajoute la langue française, élément fondateur de la spécificité québécoise. Ce caractère et cette originalité s'expriment aussi à travers l'apport des onze nations autochtones, de la communauté québécoise d'expression anglaise et de la diversité ethnoculturelle issue de l'immigration. La projection de l'identité québécoise constitue un élément fondamental de la Politique internationale du Québec. Cette volonté d'affirmation motive en partie l'ampleur et la portée de l'action internationale du Québec, notamment eu égard à la promotion du français et à son implication au sein de la Francophonie.

3.3.1 RECHERCHE, INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DU SAVOIR

La capacité des sociétés à stimuler la recherche, l'innovation et le développement du savoir et à en tirer profit est déterminante tant pour leur bien-être et leur compétitivité économique que pour leur prospérité future. En plus de leur contribution à la création de richesse individuelle et collective, la recherche et l'innovation ont un apport sociétal décisif. C'est sur la génération de connaissances, d'idées et de solutions nouvelles que se fonde l'espoir de permettre à tous les peuples de surmonter les plus grands défis sociaux, sanitaires ou environnementaux contemporains, tout en continuant d'augmenter leur bien-être et leur qualité de vie.

Le dynamisme du Québec en matière de recherche et d'innovation en fait un centre de savoir et d'innovation³⁷, avec certains domaines d'excellence qui gagnent à être mis en valeur sur la scène internationale. Au Canada, le Québec est d'ailleurs en tête de peloton sur le plan des investissements en recherche et en innovation.

.....
37. Alors qu'il ne compte que pour 0,1 % de la population mondiale, il produit 1 % des connaissances internationales. De plus, 8 % des publications du Québec comptent parmi les 5 % des publications mondiales les plus citées. Le rayonnement de la production scientifique du Québec est d'ailleurs supérieur à la moyenne mondiale, toutes disciplines confondues (mesuré par la moyenne des facteurs d'impact relatifs et la moyenne des citations relatives).

Un système de recherche et d'innovation à la hauteur des grands défis scientifiques internationaux

Le gouvernement s'est donné comme objectif de continuer à investir, de façon à maintenir et à augmenter son niveau d'engagement en matière de recherche et d'innovation. Cet objectif est important notamment pour relever les grands défis de société, tels les changements démographiques et le vieillissement de la population, les changements climatiques et le développement durable, la création de richesse et l'entrepreneuriat, l'édification de sociétés inclusives et sécuritaires ainsi que l'amélioration de la santé des populations. La recherche et l'innovation permettent également de s'inscrire favorablement dans la révolution numérique et de participer à l'émergence et au façonnement des technologies qui auront un effet structurant pour l'avenir des sociétés, comme l'intelligence artificielle ou la génomique. Partagés par l'ensemble de la communauté internationale, ces défis témoignent de l'importance des collaborations internationales pour réunir les talents et les efforts afin de mettre en œuvre les meilleures solutions, et ce, le plus efficacement possible.

Que ce soit en matière de recherche fondamentale, appliquée ou industrielle, le Québec – toutes les régions mais en particulier la métropole – vise à consolider son positionnement avantageux dans plusieurs secteurs tels que l'aérospatiale, les sciences de la vie³⁸, les technologies de l'information et des communications (y compris l'analytique des données massives et l'intelligence artificielle), les technologies vertes et le développement nordique durable. Il se démarque aussi dans une panoplie de domaines allant du bioalimentaire à la construction en bois, en passant par l'innovation sociale, la recherche sur les questions maritimes et l'aluminium.

Le système québécois de recherche et d'innovation est composé d'un ensemble varié et interconnecté d'acteurs se consacrant au financement, à la production et au transfert des connaissances. Il compte ainsi sur un modèle bien établi de regroupements stratégiques, d'instituts, de centres et de réseaux de recherche qui couvrent tout son territoire et qui entretiennent des liens avec les principaux pôles étrangers. En effet, le gouvernement et ses organismes de financement de même que les universités et collèges québécois s'ouvrent toujours davantage sur le monde, par l'établissement de partenariats de recherche sur tous les continents.

De même, conscient de l'importance des entreprises dans le processus d'innovation, le gouvernement a donné une grande place aux acteurs de la recherche industrielle dans ses politiques et stratégies. Les efforts déployés ont permis la création et la consolidation d'acteurs clés ainsi que de mécanismes de financement et de facilitation des partenariats de recherche établissements d'enseignement-entreprises (regroupements sectoriels de recherche industrielle, centres collégiaux de transfert technologique, consortiums de recherche précompétitive) et entreprises-entreprises (par exemple les partenariats privés de recherche précompétitive). L'ouverture à l'international demeure une condition nécessaire au développement d'entreprises innovantes, pour lesquelles les partenariats en matière de recherche et d'innovation représentent autant de possibilités d'accès aux marchés extérieurs.

.....
38. Montréal héberge notamment des centres hospitaliers universitaires et leurs centres de recherche spécialisés reconnus mondialement. Ceux-ci sont à l'origine d'alliances stratégiques et de partenariats de recherche au Québec, au Canada et à travers le monde. Les investissements majeurs de plusieurs milliards de dollars font de Montréal un pôle en santé, qui se compare très avantageusement à d'autres villes nord-américaines et européennes.

Cette perspective se trouve exprimée dans la vision voulant faire du Québec une des sociétés les plus innovantes et créatives au monde. Celle-ci se fonde sur divers jalons importants, dont la mise en place de mesures en matière de soutien et de promotion de la recherche et de l'innovation québécoises, ce qui a mené notamment en 2011 à la création du poste de scientifique en chef du Québec et au regroupement des trois Fonds de recherche du Québec. Particulièrement, le rôle du scientifique en chef sur le plan international est de mettre en place des partenariats avec des organismes de recherche et de représenter le milieu de la recherche dans les missions de recherche et d'innovation, économiques, ministérielles ou institutionnelles du Québec ainsi qu'au sein de forums internationaux pertinents.

Le rôle clé de l'internationalisation du savoir

La mise en commun du savoir mondial est essentielle à l'avancement de la science. Les communautés scientifiques se constituent en réseaux qui traversent les frontières, et les collaborations internationales facilitent l'accessibilité et la mise en commun des connaissances, donnant parfois lieu à des découvertes insoupçonnées. Elles facilitent aussi la diffusion et l'intégration des technologies et des procédés émergents qui favorisent la compétitivité des industries. Ainsi, la prospérité s'appuie en partie sur la présence d'une communauté scientifique performante et ouverte sur le monde. Il est également bien établi que les publications avec collaborations internationales ont davantage de répercussions.

De 2000 à 2013, le taux de publications scientifiques réalisées en collaboration internationale a augmenté de 34,9 % au Québec, pour atteindre près de 50 %. Pour l'ensemble de cette période, plus de 45 % des publications québécoises réalisées en collaboration internationale impliquaient un partenaire des États-Unis. Déjà, plus de la moitié des publications scientifiques québécoises en sciences naturelles et en génie sont réalisées en collaboration internationale, et cette proportion est en croissance continue.

Le gouvernement entend travailler de concert avec l'ensemble du milieu de la recherche et de l'innovation québécois afin de lui faciliter l'accès aux réseaux internationaux stratégiques d'envergure et à des leviers financiers forts. Il compte améliorer l'attractivité du Québec afin de favoriser la concrétisation de partenariats internationaux ainsi que l'établissement, au Québec, de centres décisionnels de réseaux de recherche et d'entreprises en démarrage innovantes.

Le gouvernement compte aussi accroître la mobilité des chercheurs. Pour atteindre son plein potentiel, cette mobilité exige la réciprocité. Ainsi, le Québec s'assure également d'être en mesure d'accueillir les chercheurs étrangers dans des conditions favorables.

Le renforcement mutuel de la science et de la diplomatie

Le gouvernement compte renforcer le volet de coopération en recherche et en innovation dans ses programmes de coopération avec l'étranger sur les sujets d'intérêt commun. Cela s'inscrira en cohérence avec les besoins de la société québécoise et les priorités du gouvernement. À titre d'exemple, le Conseil franco-québécois de coopération universitaire joue un rôle important à cet égard.

L'action à l'étranger en matière de recherche et d'innovation sera centrée sur la promotion du savoir-faire québécois, des incitatifs à la recherche et de son environnement fiscal et institutionnel qui encourage l'innovation. Par sa connaissance fine du terrain, le réseau de représentations du Québec à l'étranger contribuera notamment à la prospection et à l'établissement de liens avec les centres et réseaux internationaux stratégiques d'envergure.

3.3.2 CULTURE

La culture est un secteur économique clé du Québec. Les industries culturelles représentent 4,3 % de son économie et près de 176 000 emplois (données de 2014). Cependant, compte tenu de la taille de son marché intérieur, le Québec doit accroître la diffusion et le rayonnement de sa culture à l'extérieur de ses frontières. Cette nécessaire ouverture implique une certaine réciprocité entre le Québec et ses partenaires dans la circulation des œuvres et la mobilité des artistes. Les marchés internationaux offrent ainsi aux artistes, aux entreprises culturelles et aux organismes artistiques québécois d'importantes possibilités en matière de partenariats, de création, de diffusion et de revenus additionnels. Le Québec entretient à ce chapitre des relations culturelles historiques en Europe et vise à saisir les occasions prometteuses dans les marchés porteurs, notamment en Asie et dans les Amériques.

La valeur économique importante des biens et des services culturels se conjugue par ailleurs avec leur dimension intangible : porteuse de sens, d'identité et de valeurs, la culture demeure un facteur d'inclusion et d'ouverture à la diversité. La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles³⁹ et les objectifs de développement durable (ODD) reconnaissent en outre la contribution de la culture au développement durable.

Ces textes internationaux trouvent écho dans l'Agenda 21 de la culture du Québec, dévoilé en décembre 2011, où l'on pose la culture comme une composante majeure et essentielle de la société, intégrée aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable. L'action culturelle, dans un souci de transmission équitable aux générations futures, repose ainsi sur trois grands principes : la préservation de la diversité culturelle, l'utilisation durable des ressources culturelles, la créativité et l'innovation. Le Québec respecte l'application de ces principes dans son action internationale.

.....
39. UNESCO (2005). *Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*.

Le développement de marchés et la coopération internationale

La prospérité des créateurs et la croissance des compagnies artistiques et des entreprises culturelles québécoises dépendent de la capacité du Québec à développer sa présence sur les marchés internationaux. Dans un contexte de concurrence accrue et de renouvellement de l'offre culturelle québécoise, le Gouvernement du Québec appuie les organismes artistiques, les entreprises culturelles, les artistes et les écrivains dans leurs projets d'internationalisation, et il encourage l'échange d'expertise, le transfert technologique et les interactions entre intervenants québécois et étrangers. Pour ce faire, il s'appuie entre autres sur son réseau de représentations à l'étranger, et veille à intégrer plus d'acteurs du milieu culturel aux missions économiques dirigées par le premier ministre. Le gouvernement s'efforce aussi de diversifier les moyens de promotion des œuvres et des productions culturelles québécoises sur la scène internationale. Ceux-ci peuvent prendre la forme de vitrines culturelles, de présences collectives ou de représentations concertées dans le cadre de grands festivals, foires et événements internationaux. Afin de favoriser une approche englobante, stratégique et concertée, le gouvernement élaborera de nouveaux outils de planification pour stimuler l'exportation des produits et services culturels québécois.

Le gouvernement compte intensifier la conclusion de nouveaux partenariats internationaux afin de faciliter la prospection d'un territoire prometteur, d'encourager les échanges culturels entre intervenants québécois et étrangers et de favoriser l'émulation artistique. Cette réciprocité permet à la fois au public d'avoir accès aux plus grandes œuvres en circulation et aux créateurs de continuer à présenter leurs œuvres à l'étranger. En outre, ces nouveaux partenariats pourront favoriser les échanges professionnels et le partage d'expertise, par exemple dans le domaine du patrimoine immatériel, où le Québec est reconnu comme chef de file.

L'adaptation à l'environnement numérique

L'avènement des technologies numériques appelle les gouvernements et la société civile à élaborer des stratégies diversifiées adaptées aux réalités et aux lieux, physiques ou numériques, de création, de production, de diffusion et de mise en marché⁴⁰. Le Gouvernement du Québec accompagne les artistes, organismes artistiques, industries culturelles, médias et institutions patrimoniales et muséales afin qu'ils s'approprient les nouvelles pratiques numériques et élèvent leur niveau de compétence dans ce domaine. Il appuie également les milieux culturels afin d'assurer la présence et la visibilité des œuvres et des produits culturels québécois sur les plateformes numériques, l'objectif étant de favoriser la diffusion et la découvrabilité des contenus québécois sur les marchés canadien et internationaux. Le Québec élabore ainsi plusieurs outils d'intervention, dans la foulée du Plan culturel numérique, afin de favoriser l'adaptation de l'industrie culturelle aux tendances et aux réalités propres à l'environnement numérique.

.....
40. Voir également « L'économie mondiale de la culture et le virage numérique », p. 18.

La créativité et les attraits distincts comme composantes de l'image de marque du Québec

La créativité, l'audace et le talent des artistes et créateurs sont des traits distinctifs du Québec aux yeux de ses partenaires internationaux et de la presse étrangère. La diplomatie québécoise prend d'ailleurs ancrage dans une image de marque dont la créativité, l'originalité et l'innovation sont des composantes essentielles.

La promotion internationale de l'excellence culturelle et touristique québécoise est stratégique, car elle concourt à l'atteinte d'objectifs dans différents secteurs d'activité. Elle contribue par exemple à la mise en place de conditions favorables à l'attraction de centres de décision et d'investissements étrangers. Elle contribue également au positionnement du Québec comme chef de file dans des domaines artistiques divers tels que les arts numériques, le cirque, la danse, la musique et les arts visuels. Il importe de continuer de projeter une image favorable du Québec à l'étranger, en appuyant le rayonnement international des créations et des productions québécoises. Cet effort doit aller de pair avec la capacité d'accueil d'artistes étrangers sur le territoire québécois, dans un souci de réciprocité favorisant la coproduction.

L'image de marque du Québec ne saurait se dissocier de ses attraits distincts et de son positionnement comme destination touristique unique. Aussi le Gouvernement du Québec a-t-il renouvelé le modèle d'affaires et de gouvernance en tourisme afin d'assurer une performance accrue de l'industrie touristique et de sa promotion sur la scène internationale. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mise en valeur du tourisme culturel et événementiel au Québec s'inscrivent d'ailleurs dans cette perspective.

La protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Dans un contexte où les technologies numériques ont fondamentalement transformé l'économie de la culture à l'échelle mondiale, le Gouvernement du Québec déploie d'importants efforts dans les forums internationaux, tels que l'UNESCO et l'OIF, pour préserver sa capacité d'adopter des politiques et mesures de protection et de promotion de la diversité des expressions culturelles.

Le gouvernement réitère son engagement à l'égard des principes et des objectifs de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après la Convention). Ceux-ci incluent l'égalité et le respect de toutes les cultures, y compris celles des peuples autochtones et des minorités. Il appuie également l'UNESCO dans sa volonté de donner une nouvelle impulsion à cette convention en encourageant la mise en place de politiques et de mesures fondées sur des objectifs ambitieux eu égard par exemple au numérique, à la coopération et à la solidarité internationales, à l'intégration effective de la culture au développement durable, à la liberté et à la diversité des médias, à l'échange des biens et services culturels, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la liberté artistique.

Ayant joué un rôle précurseur dans l'élaboration de la Convention, le Québec inscrit ses politiques, ses programmes phares et ses pratiques en conformité avec celle-ci. Le gouvernement œuvre également à favoriser le renforcement des capacités et l'émergence de secteurs culturels dynamiques dans les pays en développement.

Le gouvernement promeut les principes et objectifs de la Convention dans les forums internationaux et met en œuvre les accords de commerce conclus par le Canada à la lumière de sa lettre et de son esprit. Il évalue aussi les moyens visant à permettre à la société civile de continuer à participer aux travaux de la Convention. Il continue d'appuyer l'Institut de statistique de l'UNESCO établi à Montréal afin de concourir à une meilleure compréhension des transformations en cours dans le secteur de la culture, notamment au chapitre du numérique.

Enfin, compte tenu de la pertinence des débats menés dans différentes organisations internationales sur des enjeux relatifs à l'intégration de la culture au développement durable, au patrimoine matériel et immatériel, au droit d'auteur, à la propriété intellectuelle ou aux technologies de l'information et des communications, le Gouvernement du Québec entend suivre les travaux de ces organisations. Il s'agit en partie d'assurer que ses efforts de promotion et de positionnement de la culture québécoise s'inscrivent dans une démarche cohérente et éclairée, y compris au regard des instruments internationaux pertinents telles les conventions et recommandations élaborées sous l'égide de ces organisations.

3.3.3 LANGUE FRANÇAISE

À l'échelle du monde, la langue française constitue la deuxième langue la plus apprise. Elle est également au deuxième rang des langues d'information internationale dans les médias et des langues de travail de la plupart des organisations internationales⁴¹. Ainsi, le français est non seulement un caractère distinctif fondamental de la société québécoise, il est aussi un atout sur la scène internationale, et il importe de promouvoir son usage.

Le Québec est le principal foyer du fait français en Amérique et la langue française parlée sur son territoire fait partie intégrante de son identité. À ce titre, il se reconnaît une responsabilité particulière dans le développement du fait français et fait preuve d'un ascendant certain en ce qui touche l'épanouissement et le développement de la langue française sur le continent et dans le monde.

Il demeure résolument engagé pour que la langue française continue d'animer l'essentiel des relations professionnelles et d'affaires et des échanges culturels avec les sociétés des pays membres de l'OIF. Un des outils mis sur pied par la Francophonie internationale et qui en constitue l'une des réussites les plus marquantes au chapitre de la promotion de la langue française est TV5. Partenaire de ce projet depuis plus de 30 ans aux côtés des gouvernements du Canada, de la Communauté française de Belgique, de la France et de la Suisse, le Gouvernement du Québec entend y poursuivre son implication, qui offre une tribune d'exception au Québec en permettant la diffusion de ses productions télévisuelles à travers le monde.

.....
41. Organisation internationale de la Francophonie (2014). *La langue française dans le monde 2014*.

Le Québec, conscient de la précarité du caractère français de sa société, mais également des particularités de son contexte historique, géographique et démographique, s'est doté à travers les années d'une politique linguistique originale, tournée vers l'avenir et respectueuse de sa diversité. Cette politique est constituée de lois, de règlements et de programmes dont la plus importante pièce constitutive est la Charte de la langue française. La politique linguistique du Québec est un modèle reconnu en matière d'aménagement linguistique. En conjuguant le besoin de protection et d'affirmation du caractère français du Québec avec le respect des minorités linguistiques qui y habitent ainsi qu'avec la promotion de la langue française au Québec comme ailleurs, elle constitue un facteur d'inclusion et de cohésion sociale. Les services de francisation offerts aux personnes immigrantes allophones contribuent à la réussite de cette politique. Le modèle québécois d'aménagement linguistique a permis de renforcer le statut du français dans toutes les sphères de la vie publique, qu'elle soit langue de travail, de commerce, d'affaires, d'accueil, d'enseignement ou d'administration. Il a également favorisé un positionnement avantageux du Québec à l'échelle internationale, comme en témoigne plus spécialement la place du Québec dans la Francophonie.

Le Gouvernement du Québec compte aussi améliorer la perception et la compréhension du contexte linguistique québécois chez les clientèles et partenaires étrangers et faire valoir les avantages de sa politique linguistique dans la conduite des affaires au Québec.

Le gouvernement tient par ailleurs à renforcer les collaborations internationales afin de diffuser son expertise en matière de conception d'outils de savoir et de connaissance en français. Il fait aussi la promotion du Québec auprès des personnes intéressées par l'apprentissage du français, notamment aux États-Unis. Au-delà de la promotion de la langue française, le Québec porte une attention particulière aux chercheurs et aux étudiants s'intéressant à sa culture et à ses spécificités.

Le Québec apporte également sa contribution au développement de la francophonie dans les Amériques. Le Centre de la francophonie des Amériques a pour mission de contribuer à la promotion et à la mise en valeur d'une francophonie porteuse d'avenir pour la langue française dans le contexte de la diversité culturelle, en misant sur le renforcement et l'enrichissement des relations ainsi que sur la complémentarité d'action des francophones et des francophiles du Québec, du Canada et des Amériques.

La participation des représentants du Québec à l'étranger à des réseaux diplomatiques francophones est un véhicule important pour la promotion du Québec et de la langue française. Ces réseaux permettent également de créer et de valoriser les collaborations dans l'espace francophone.

Au sein du système des Nations Unies et à l'OCDE, le français est non seulement reconnu comme une langue officielle, mais aussi comme une langue de travail. Dans ces enceintes, le Gouvernement du Québec s'assure que ses représentants utilisent le français dans leurs interventions lors de conférences et d'événements.

Par ailleurs, le gouvernement suit avec attention les travaux des institutions onusiennes sur la diversité linguistique et les langues menacées, d'autant plus que cette question trouve un écho particulier au Québec, où plusieurs langues autochtones ont un statut précaire.

SYNTHÈSE DE L'ORIENTATION 3

PROMOUVOIR LA CRÉATIVITÉ, LA CULTURE, LE SAVOIR ET LA SPÉCIFICITÉ DU QUÉBEC

RECHERCHE, INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DU SAVOIR

- Élargir l'accès des acteurs clés en innovation du Québec aux réseaux stratégiques d'envergure et aux sources de financement internationales tout en encourageant la mobilité et l'accueil des chercheurs.
- Promouvoir l'excellence de la recherche et de l'innovation québécoises en lien avec les grands enjeux scientifiques internationaux et les priorités gouvernementales.

CULTURE

- Soutenir les organismes artistiques, les entreprises culturelles, les artistes et les écrivains québécois dans leurs efforts de développement des marchés étrangers.
- Intensifier les partenariats internationaux et les activités de coopération internationale en matière de culture, dans un souci de réciprocité des échanges culturels.
- Promouvoir sur la scène internationale l'excellence artistique, la créativité et la culture québécoises ainsi que le Québec comme destination touristique.
- Assurer la mise en œuvre effective de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et faire la promotion de ses principes et objectifs.

LANGUE FRANÇAISE

- Promouvoir et mettre en valeur la francophonie dans les Amériques et dans le monde, et favoriser l'utilisation du français au sein des institutions et organisations internationales.
- Valoriser l'expertise du Québec en matière d'aménagement linguistique et de conception d'outils de savoir et de connaissance en français ainsi que les études québécoises, et veiller à ce que la spécificité linguistique et culturelle du Québec soit mise en valeur de manière à faciliter l'atteinte des autres objectifs internationaux du Québec.

4

LE DÉPLOIEMENT DE L'ACTION INTERNATIONALE DU QUÉBEC



4

LE DÉPLOIEMENT DE L'ACTION INTERNATIONALE DU QUÉBEC

La Politique internationale du Québec interpelle une grande diversité d'acteurs. Pour contribuer de manière importante à la réalisation des trois orientations énoncées, sa conduite devra accorder une attention particulière à la concertation de tous les ministères et organismes concernés de même qu'à la mobilisation de l'ensemble de la société civile, afin que les efforts convergent autant que possible. Il s'agit de mener des actions concrètes pour la promotion des intérêts du Québec et pour répondre aux besoins exprimés par les clientèles souhaitant être accompagnées dans leur déploiement international. La qualité des résultats obtenus par l'action internationale du gouvernement est le reflet de la qualité des relations établies avec les gouvernements étrangers mais aussi des alliances établies, selon le cas, avec le gouvernement canadien et les gouvernements d'autres provinces ainsi qu'avec des acteurs municipaux, privés ou associatifs, ou encore avec les nations autochtones.

Cette concertation et cette mobilisation seront particulièrement importantes pour établir les priorités d'action et cibler les lieux, forums et activités les plus porteurs ainsi que pour assurer l'affectation efficiente des ressources. Pour renforcer la capacité d'action et l'influence internationale du Québec, le gouvernement devra également continuer d'adapter son action et ses méthodes à la réalité de l'ère numérique – où sont multipliés les canaux de communication, les intervenants et la portée des messages – et veiller à construire et à entretenir une image de marque forte et cohérente.

4.1 FAVORISER LA COHÉSION DE L'ENSEMBLE DES INTERVENANTS QUÉBÉCOIS AGISSANT SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

La personne titulaire du ministère des Relations internationales et de la Francophonie planifie, organise et dirige l'action internationale du gouvernement⁴², et assure la mise en œuvre de sa politique internationale. Si cette mission lui confère un rôle mobilisateur et la responsabilité d'adopter une approche collaborative adaptée aux réalités contemporaines, elle implique également la valorisation du rôle et de l'apport de tous les acteurs interpellés.

La Politique internationale s'animera par le biais des stratégies, plans d'action, mesures et programmes et services du ministère des Relations internationales et de la Francophonie et des autres ministères et organismes interpellés par l'action internationale du Québec. Collectivement, ceux-ci dynamiseront la politique et couvriront l'ensemble du contenu de ses orientations.

.....

42. Pour l'appuyer dans ce rôle, le Ministère compte notamment sur la capacité d'analyse stratégique développée par ses équipes au Québec et dans le réseau de représentations à l'étranger, en collaboration avec l'ensemble des ministères et organismes concernés. En vertu de sa loi constitutive, le Ministère est responsable, entre autres, d'effectuer des recherches, des études et des analyses sur les enjeux globaux de même que sur ceux qui concernent les pays étrangers et leur situation politique et économique. Ces travaux visent à conseiller les autorités gouvernementales et les autres ministères et organismes des répercussions potentielles ou avérées de ces enjeux sur la promotion et la défense des intérêts du Québec. En plus de développer son expertise propre, le Ministère s'inspire des travaux des chaires et centres de recherche en études internationales présents au Québec. Ceux-ci offrent un regard indépendant spécialisé qui alimente la réflexion et l'action gouvernementales.

La gouvernance de l'action internationale du Québec

Dans le but de renforcer les modes de concertation interministérielle existants et s'appuyant sur l'article 18 de sa loi constitutive, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie met en avant une nouvelle gouvernance de l'action internationale regroupant l'ensemble des ministères et organismes actifs sur la scène internationale. Cette nouvelle gouvernance sera chapeautée par une table des ministres présidée par la ministre des Relations internationales et de la Francophonie. La table des ministres définira les priorités et verra à l'amélioration continue de l'action internationale du gouvernement, en cohérence avec les orientations de la Politique. La table pourra également analyser la programmation des activités à l'étranger du gouvernement, de ses ministères et de ses organismes de même que la programmation de leurs activités à caractère international au Québec, et pourra évaluer annuellement les résultats de ces activités.

Étant donné la densité et la diversité des champs couverts par les relations internationales du Québec, les ministères et organismes continueront d'agir sur la scène internationale au nom du gouvernement dans leurs domaines respectifs, en coordination avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

L'effort de diplomatie publique

La réputation et l'image des États sont essentielles à leur attractivité, et les nouveaux outils de communication, dont les médias sociaux, ont bouleversé plusieurs pratiques. Dans ce contexte, le gouvernement s'assure de l'efficacité et de la cohérence de ses efforts de promotion et de communication sur la scène internationale. Le succès de ceux-ci repose entre autres sur l'arrimage des messages et des priorités internationales du gouvernement, et sur un déploiement réfléchi. C'est pourquoi le gouvernement veillera à renforcer la coordination des opérations de communication ayant lieu à l'extérieur du Québec.

La diversité des acteurs et les mécanismes de consultation

L'action internationale du Québec ne se limite plus aux activités des membres du gouvernement, de ses ministères et organismes, ou encore de son réseau de représentations à l'étranger. De plus en plus d'acteurs des domaines politique, économique, associatif, culturel, universitaire et scientifique évoluent désormais dans de multiples réseaux de par le monde et y exercent un rôle influent. Dans un contexte international plus fragmenté, il importe notamment de reconnaître et d'encourager la contribution des villes et des régions à l'action internationale.

Les statuts particuliers de la capitale nationale et de la métropole

La capitale nationale, ville du Patrimoine mondial de l'UNESCO et berceau de la francophonie en Amérique du Nord, constitue, à titre de siège du Gouvernement du Québec, un lieu privilégié pour accueillir des dignitaires étrangers ainsi que des grandes rencontres politiques internationales.

De son côté, Montréal, moteur économique du Québec dont la créativité rayonne sur la scène mondiale et auquel le gouvernement compte accorder officiellement le statut de métropole, joue un rôle particulier en matière d'affaires internationales. Témoin de son pouvoir d'attraction, la ville accueille notamment la plupart des organisations internationales, des représentations diplomatiques et consulaires, des filiales d'entreprises étrangères, des étudiants et des congrès internationaux au Québec. Montréal totalise 49,1 % de la population du Québec, concentre 50 % des emplois du Québec et contribue à 54,1 % du PIB du Québec. Les métropoles sont des écosystèmes d'innovation et agissent comme des locomotives. C'est ainsi que Montréal se positionne parmi les chefs de file dans les créneaux d'excellence d'avenir et hautement compétitifs : l'aérospatiale, les sciences de la vie, les technologies de la santé, l'intelligence artificielle, les technologies de l'information, les technologies propres, la réalité virtuelle et la réalité augmentée, les effets visuels et les jeux vidéo.

La mise en place de nouveaux mécanismes de consultation

La diversité des acteurs québécois sur la scène internationale est une richesse qui définit la personnalité internationale du Québec et contribue à sa pluralité. Dans le respect de l'autonomie de chacun, le partage d'informations stratégiques, les échanges sur les préoccupations, les réussites et les défis rencontrés ainsi que la définition d'objectifs communs ou complémentaires permettent de renforcer la cohérence et l'efficacité des efforts déployés.

C'est pourquoi le ministère des Relations internationales et de la Francophonie mettra sur pied un mécanisme de consultation des villes et régions et des acteurs de la société civile actifs sur la scène internationale.

Ainsi, un dialogue engagé entre le Gouvernement du Québec et ces acteurs sera favorisé, permettant à la société québécoise de profiter, collectivement, de toutes les occasions de développement et de rayonnement international. Ce dialogue alimentera également les efforts visant à déployer une diplomatie agile et souple, afin de poursuivre l'adaptation continue à l'évolution du contexte géopolitique et des intérêts sectoriels du Québec. L'échange d'informations sur les priorités et la programmation d'activités internationales permettra de dégager des complémentarités.

Le gouvernement veillera à utiliser l'information échangée dans ces consultations pour mettre en valeur adéquatement les actions de la société civile et des autorités locales et régionales qui s'inscrivent en cohérence avec les orientations de la Politique internationale du Québec, y compris par l'entremise de son réseau de représentations à l'étranger.

4.2 UN APPAREIL DE RELATIONS INTERNATIONALES AGILE ET SOUPLE

Des efforts additionnels seront consacrés à la formation du personnel visant l'acquisition de nouvelles compétences, en lien par exemple avec l'évolution de la pratique diplomatique, ainsi qu'à la mise en place d'outils permettant d'accroître les initiatives québécoises en matière de diplomatie publique et numérique. De plus, un accent particulier sera mis sur l'animation de réseaux associant des interlocuteurs québécois et étrangers dans tous les secteurs d'activité, vu leur rôle essentiel pour assurer la notoriété du Québec et l'avancement de ses priorités. De même, des liens encore plus étroits seront entretenus avec les représentations diplomatiques et consulaires, les organisations internationales et les acteurs internationaux présents sur le territoire québécois.

Pour conserver leur efficacité, le gouvernement et son réseau de représentations à l'étranger doivent demeurer agiles et faire preuve d'adaptabilité face aux grandes tendances mondiales, tout en entretenant les relations historiques qu'ils ont contribué à bâtir. Ainsi, le Québec veillera, dans le respect de ses moyens et avec le souci constant de défendre et de promouvoir les intérêts québécois, à consolider et à développer son réseau de représentations à l'étranger. Le mandat de chacune des représentations ainsi que les ressources qui leur sont allouées, qu'elles soient humaines, financières ou matérielles, font d'ailleurs l'objet d'une évaluation régulière. En outre, les enjeux mondiaux ne connaissant pas de frontières, une approche thématique pourrait dynamiser la représentation du Québec sur la scène internationale. Dans ce contexte, le gouvernement compte confier à des délégués ou à des émissaires des mandats liés à des questions revêtant un intérêt stratégique, en cohérence avec les priorités gouvernementales et les orientations de la Politique.





mrif.gouv.qc.ca/politique-internationale